

Rapport d'orientation budgétaire 2026

Préambule : le rapport d'orientation budgétaire

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport (ROB) élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour le programme pluriannuel d'investissement. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2026 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2026, ainsi que la situation financière locale.

Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est prévu de voter le budget primitif 2026 le 27 février 2026.

Table des matières

Préambule : le rapport d'orientation budgétaire.....	2
I. Contexte économique général de l'année 2026 :	4
a) Contexte international : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs.....	4
b) Contexte européen : une croissance en ordre dispersé	4
c) Contexte national : l'activité résiste à l'incertitude politique.....	5
II. Les finances locales	6
III. Le projet de loi de finances pour 2026	9
a) Les dotations	11
b) La compensation de l'abattement de moitié des valeurs locatives des locaux industriels .	11
c) Le FCTVA	11
d) Cotisations patronales	11
e) Les subventions.....	11
f) Ajustement du mécanisme de mise en réserve « DILICO »	12
IV. Budget primitif 2026 : situation et orientations budgétaires de la collectivité	12
a) Préambule	12
b) Fonctionnement.....	13
c) Capacité d'autofinancement.....	23
d) Etat de la dette.....	24
e) Investissement	25
V. Les budgets annexes.....	35
a) Le budget pôle santé.....	35
b) le budget lotissements.....	35
VI. Etat du personnel	36
a) Etats sur les emplois et l'effectif.....	36
b) Le bilan social de la commune : avancement de grade, formation, arrêt maladie	37
c) Modalités de calcul de la rémunération	39
d) Temps de travail.....	40
e) Avantages sociaux.....	41
f) Evolution des dépenses de personnel depuis la création de la commune nouvelle	42

I. Contexte économique général de l'année 2026 :

a) Contexte international : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

En 2026, l'économie mondiale demeure caractérisée par une croissance en léger ralentissement, 2.9 % en 2025 et 2.8 % en 2026 après 3 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors qu'elle reste marquée par les séquelles des chocs sanitaires, énergétiques et géopolitiques récents à commencer par les droits de douane américains.

Ce maintien relatif autour des 3% recouvre toutefois une économie de plus en plus « scindée en deux » : d'un côté, les pays avancés, en particulier ceux de l'OCDE, connaissent une croissance modeste, aux environs de 1,5–2 % par an, sous l'effet du resserrement monétaire passé, du ralentissement du commerce international et de niveaux d'endettement élevés. Aux Etats-Unis, l'activité ralentirait à 1.8 % en 2025 et 2026 après 2.8 % en 2024. De l'autre, les économies émergentes, notamment en Asie, demeurent le principal moteur de l'activité mondiale, avec des rythmes de croissance souvent proches de 4–5 %, tirés par la démographie, l'urbanisation et l'essor des classes moyennes, même si certains grands pays comme la Chine connaissent eux-mêmes un léger ralentissement (4.8 % en 2026 contre 5 % en 2025).

Les banques centrales des grandes économies ont amorcé une détente monétaire grâce à la décélération de l'inflation. Par exemple :

- Banque Centrale Européenne : maintien des taux directeurs à 2 %.
- Réserve fédérale américaine : Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 %
- Banque du Japon : A rebours, la Banque du Japon augmenterait une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées.

b) Contexte européen : une croissance en ordre dispersé

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

c) Contexte national : l'activité résiste à l'incertitude politique

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. Elle s'établirait à 0.9 % en 2025 et 1 % en 2026.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025. Elle resterait modérée en 2026 (1.7 %), ce qui s'explique par la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro, ainsi que la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Cependant, plusieurs défis subsistent :

- **Emploi** : le climat de l'emploi se dégrade, le taux de chômage augmenterait en 2026 à 7.6 %.
- **Déficit public** : Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget.

CHIFFRES CLÉS

Principaux éléments de cadrage économique

Taux de variation en volume, sauf indications contraires	Exécution 2024	Prévision 2025	Prévision 2026
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL			
Taux de croissance du PIB aux États-Unis (en %)	2,8	1,6	1,5
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	0,9	1,3	1,4
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	2,4	2,1	1,7
Prix du baril de Brent (en dollars)	81	70	68
Taux de change euro/dollar	1,08	1,13	1,16
ÉCONOMIE FRANÇAISE			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 920,0	2 987,0	3 061,0
Variation en volume (en %)	1,1	0,7	1,0
Variation en valeur (en %)	3,2	2,3	2,5
Dépenses de consommation des ménages (en %)	1,0	0,5	0,9
Investissement des entreprises, hors construction (en %)	-2,4	-0,9	2,6
Exportations (en %)	2,4	0,5	2,0
Importations (en %)	-1,3	2,7	2,3
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	1,8	1,0	1,3
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-79	-80	-71
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) ⁽¹⁾	-5,8	-5,4	-4,7

(1) Capacité de financement au sens des règles du traité de Maastricht.

II. Les finances locales

Source note de conjoncture de la Banque Postale de septembre 2025

Les finances locales 2025 restent globalement en situation tenue, avec un haut niveau d'investissement mais une épargne sous pression, et un recours à l'emprunt toujours élevé, tandis que pour les communes la fin de mandat se traduit par un nouveau pic d'investissement financé par une épargne qui stagne et par davantage de dette et de ponction sur la trésorerie.

Évolution des recettes locales : des ressources faiblement dynamiques

- **Recettes de fonctionnement** : Les recettes de fonctionnement ralentissent pour la quatrième année consécutive : +2,2% en 2025 (283,7 Md€) après +2,6% en 2024. Ce ralentissement s'explique par :
 - Les recettes fiscales (181,1 Md€, +2,4%) sont tirées pour moitié par la forte reprise des droits de mutation (DMTO, environ +14% après deux années de chute) et pour moitié par la fiscalité directe (TFPB notamment, +2,7%)
 - Les dotations d'État sont quasi stables (40,5 Md€, -0,1%), la hausse ciblée de la DGF et des dotations de péréquation étant financée par des ponctions sur d'autres enveloppes (DSIL, dotation forfaitaire, dotation de compensation).
 -

Dépenses de fonctionnement : un effet ciseaux resserré

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 2,5% en 2025 (241,4 Md€), contre 3,7% en 2024, grâce au fort ralentissement des charges à caractère général (+1,6% après +5,7%), notamment sous l'effet :

- D'un fort ralentissement des charges à caractère général (+1,6% après +5,7%).
- Les dépenses de personnel croissent de 3,3% (85,8 Md€) après 4,2%, mais intègrent la hausse de 3 points pendant quatre ans du taux de cotisation employeur à la CNRACL (environ 1,2 Md€ en 2025).
- Les dépenses d'intervention (82,6 Md€, +2,5%) restent portées par l'action sociale (RSA, APA, PCH, ASE), tandis que la charge d'intérêts se stabilise à 5,5 Md€ (+1,5%).

Endettement, trésorerie et perspectives

Le besoin de financement reste élevé, proche de 10 Md€ en 2025 (0,3% du PIB), comblé par un niveau record d'emprunts nouveaux (27,7 Md€) et par un prélèvement sur la trésorerie (environ 1,9 Md€), surtout au sein du bloc communal.

L'encours de dette locale atteindrait 221,2 Md€ fin 2025 (+4,0%), mais demeure limité à 7,4% du PIB.

Le dispositif DILICO (prélèvement d'1 Md€ sur les recettes fiscales 2025, remboursé sur trois ans) pèse sur les ressources, tout en s'inscrivant dans un effort plus large de redressement des finances publiques où les collectivités sont mises à contribution.

Maintien de l'investissement local communal

Le bloc communal, compte tenu du calendrier électoral, continue d'investir pour achever ses projets avant le démarrage d'un nouveau mandat. Les départements et les régions affichent quant à eux des dépenses d'investissement en baisse de -6.9 % et - 8.5 % du fait de la contrainte accrue sur leurs finances ces dernières années :

- **Dépenses d'investissement** : +4.9 % (alors que le rythme moyen annuel depuis 2021 est de 802 %), financées par :
 - Des recettes d'investissement en hausse de +3,6 % notamment grâce à la dynamique du FCTVA
 - Un recours accru à l'emprunt (+34 % du financement total).
 - Un prélèvement sur les fonds de roulement estimé à 8 milliards d'euros, affectant particulièrement les communes (-1,9 milliards d'euros).

Finances locales en 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 2,6	277,5	+ 2,2	283,7	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 6,4	79,7	+ 1,2	80,6
Recettes fiscales	+ 1,9	176,9	+ 2,4	181,1	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 0,1	40,5	- 0,1	40,5	• Autofinancement (5)=(3)-(9)	- 3,9	44,9	- 1,6	44,2
Participations	+ 7,0	16,4	+ 1,7	16,7	• Recettes d'investissement (6)	+ 4,0	27,0	+ 3,6	28,0
Produit des services	+ 5,3	27,5	+ 5,3	28,9	• Flux net de dette (7) =		+ 7,8		+ 8,5
Autres	+ 7,4	16,3	+ 1,7	16,6	- Emprunts nouveaux*	+ 28,0	26,8	+ 3,6	27,7
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 3,7	235,6	+ 2,5	241,4	- Remboursements* (8)	+ 1,3	19,0	+ 1,4	19,2
Dépenses de personnel	+ 4,2	83,0	+ 3,3	85,8	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 3,0	-	- 1,9
Charges à caractère général	+ 5,7	60,6	+ 1,6	61,6	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 3,8	212,7	+ 4,0	221,2
Dépenses d'intervention	+ 2,3	80,6	+ 2,5	82,6					
Autres	- 8,9	6,0	- 0,3	6,0					
Intérêts de la dette	+ 12,8	5,4	+ 1,5	5,5					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 3,4	41,9	+ 0,9	42,3					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 7,1	22,9	+ 0,5	23,0					

Communes, groupements à fiscalité propre, syndicats, départements, régions, collectivités à statut particulier

Focus sur les finances communales

Pour les communes, les tendances nationales se confirment :

- **Recettes de fonctionnement** : Les recettes courantes des communes atteindraient 102,1 Md€ en 2025 (+2,1%), dont 67,8 Md€ de recettes fiscales (+2,0%) et 17,1 Md€ de dotations et compensations (+1,4%).
- **Dépenses de fonctionnement** : Les dépenses de fonctionnement communales augmentent de 2,5% (88,0 Md€), avec des dépenses de personnel en hausse de 3,6% (47,0 Md€) et des charges à caractère général à +1,5%.
- **Épargne brute** : L'épargne brute des communes recule légèrement et reste sous tension, ce qui limite l'autofinancement des investissements malgré une hausse contenue de la pression fiscale (levier fiscal quasi nul en année pré-électorale).
- **Investissements** : Les dépenses d'investissement des communes poursuivent leur hausse à 30,7 Md€ en 2025 (+4,2% après +9,4% en 2024), dans la logique de fin de mandat (achèvement de projets). Leur financement repose sur :
 - une épargne nette en légère baisse (15,6 Md€)

- des recettes d'investissement en progression (13,3 Md€, FCTVA dynamique)
- un recours accru à l'emprunt (emprunts nouveaux 8,1 Md€, flux net proche de 1,8-2 Md€)
- et un prélèvement sur le fonds de roulement d'environ 1,5 Md€

Communes

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES COURANTES (1)	+ 3,1	100,0	+ 2,1	102,1	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 9,4	29,5	+ 4,2	30,7
Recettes fiscales	+ 2,7	66,5	+ 2,0	67,8	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 2,0	16,8	+ 1,4	17,1	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 8,1	15,9	- 2,0	15,6
Participations	+ 4,9	3,7	- 0,5	3,7	- Recettes d'investissement (6)	+ 3,8	12,7	+ 4,8	13,3
Produit des services	+ 5,9	7,7	+ 4,7	8,1	- Flux net de dette (7) =		+ 0,9		+ 1,8
Autres	+ 5,8	5,3	+ 2,6	5,4	- Emprunts nouveaux*	+ 12,3	7,3	+ 11,0	8,1
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 4,2	85,8	+ 2,5	88,0	- Remboursements (8)*	- 0,9	6,4	- 2,0	6,3
Dépenses de personnel	+ 4,3	45,4	+ 3,6	47,0	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 1,7	-	- 1,5
Charges à caractère général	+ 4,1	22,2	+ 1,5	22,5	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 1,4	66,5	+ 2,7	68,3
Dépenses d'intervention	+ 5,0	15,1	+ 1,9	15,4					
Autres	- 11,2	1,5	- 5,0	1,4					
Intérêts de la dette	+ 9,9	1,7	- 2,8	1,6					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 3,1	14,2	- 0,4	14,1					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 4,8	7,7	+ 0,9	7,8					

Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris et la métropole de Lyon.

Budgets principaux
p : prévisions
(9)=(3)+(6)+(7)-(4)
* avant déduction des reversements fiscaux au sein de l'ensemble intercommunal
** hors opérations financières

III. Le projet de loi de finances pour 2026

Source dossier de presse du PLF 2026

La préparation budgétaire a pris en compte le projet de loi de finances (PLF) présenté en conseil des ministres le 14 octobre 2025, texte qui n'a pas été adopté. A l'heure de la rédaction du présent rapport, les pourparlers sont encore en cours et il n'y a toujours pas de budget de l'Etat. En cas de modification des éléments pris en compte d'ici le vote du budget, ceux-ci seront intégrés ou ils feront l'objet d'une décision modificative en cours d'année.

Le PLF 2026 vise à concilier le triple objectif de financer des priorités stratégiques du pays, de préserver son modèle social et de restaurer des marges de manœuvre budgétaires, en particulier pour être en capacité de faire face à d'éventuelles prochaines crises.

Ce plan d'action doit permettre de ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 et à moins de 3 % en 2029, comme s'y est engagé le Gouvernement auprès des Français et des partenaires européens. L'ajustement budgétaire proposé pour 2026 repose prioritairement sur la maîtrise des dépenses publiques, qui représente deux tiers de l'effort total.

Le PLF 2025 repose sur un effort budgétaire d'ampleur, à hauteur de 30 Md€ d'économies (-17 milliards en dépenses et + 14 milliards en recettes).

L'Etat souhaite maîtriser sa dépense tout en poursuivant le financement des dépenses prioritaires (défense, sécurité, justice, transition écologique)

L'effort demandé aux collectivités serait de l'ordre de 4.7 milliard d'euros.

Côté recettes, l'effort en 2026 reposerait avant tout sur un effort supplémentaire des contribuables disposant des moyens les plus importants, à hauteur de 6,5 Md€.

Parmi ces mesures, peuvent être citées :

- une taxe sur le patrimoine financier (holdings), doublée d'une contribution minimale des foyers disposant des revenus les plus élevés, pour un total de 2,5 Md€
- la surtaxe exceptionnelle sur les bénéfices des plus grandes entreprises, qui serait partiellement prolongée d'un an
- la poursuite de la rationalisation des niches fiscales et sociales pour près de 5 Md€
- les barèmes de l'impôt sur le revenu et de la CSG maintenus à leur niveau actuel, pour un rendement de 2,2 Md€.

Au-delà de ces mesures, ce budget entend soutenir les acteurs économiques. Il est ainsi proposé de reprendre la baisse de la CVAE dès 2026 pour soutenir la compétitivité des PME, en particulier industrielles, à hauteur de 1,3 Md€. Enfin, ce budget poursuit l'effort de verdissement de la fiscalité engagée l'année dernière en incitant notamment à l'électrification des flottes de véhicules et en réformant la fiscalité des déchets afin de la rendre plus incitative. Il comporte par ailleurs, dans la continuité du PLF 2025, plusieurs dispositions en faveur des agriculteurs.

Un impératif de redressement des comptes sociaux pour préserver notre modèle social et faire face au défi démographique. Ce budget et le projet de loi de financement de la sécurité sociale proposent de poursuivre le rétablissement des comptes de la Sécurité sociale en visant un déficit de 17,5 Md€, avec pour objectif un retour à l'équilibre en 2029. Les recettes marqueraient une progression de 2,5 % en 2026 (+ 16,3 Md€), tandis que la progression des dépenses serait contenue à +1,6 % (+ 10,8 Md€). L'objectif national de dépenses d'assurance-maladie pour 2026 s'établirait à 270,4 Md€, en hausse de 4,3 Md€ (soit +1,6 %) par rapport à 2025.

Une participation juste des collectivités à l'effort de redressement, en miroir d'une réduction du poids des normes

Les collectivités territoriales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public. Cependant, cet effort ne pourra être engagé sérieusement que si le poids des normes est réduit en parallèle afin de redonner le pouvoir d'agir aux élus. Cet effort se veut réparti de manière juste. Les collectivités les plus exposées financièrement à la conjoncture et au vieillissement démographique seront accompagnées, avec en particulier la mobilisation du fonds de sauvegarde pour un montant trois fois supérieur par rapport à 2024 à destination des départements les plus fragiles. L'accompagnement des collectivités faisant face à des événements climatiques d'ampleur sera également augmenté et simplifié.

Les principales mesures à destination des collectivités sont :

a) Les dotations

Après 3 années de hausse, la dotation globale de fonctionnement (DGF) n'augmenterait pas en 2026 à périmètre constant. La dotation de solidarité urbaine enregistrerait une hausse de 140 millions d'euros et la dotation de solidarité rurale de 150 millions d'euros. Le PLF pour 2026 reconduit les montants des dotations de péréquation qui étaient inscrits dans le PLF 2025. La hausse de la DSR serait répartie au minimum à 60 % sur sa deuxième fraction dite péréquation dont la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants bénéficient.

Le fonds vert est quant à lui diminué de 500 millions d'euros.

b) La compensation de l'abattement de moitié des valeurs locatives des locaux industriels

La compensation par l'Etat aux collectivités et intercommunalités de l'abattement de moitié des valeurs locatives des locaux industriels décidé en 2021 dans le cadre de la réforme des impôts de production serait réduite de 789 millions d'euros (-25 %). Elle serait ramenée à son niveau de 2021. Pour la commune, cela représente 93 500 € de recettes en moins selon une estimation d'Intercommunalités de France.

c) Le FCTVA

Les dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles seraient exclues du fond. Par ailleurs le calendrier de versement serait modifié pour les EPCI en année n+1.

d) Cotisations patronales

L'augmentation des charges patronales de cotisations CNRACL se poursuit comme prévu avec une augmentation de 3 points portant le taux à 37.65 % contre 34.65 % en 2025. Cette augmentation se poursuivra en 2027 et 2028.

e) Les subventions

Le projet de loi de finances pour 2026 regroupe trois dotations : la DETR (Dotation d'équipement aux Territoires Ruraux, la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) et la DPV (Dotation politique de la ville) au sein d'un nouveau « Fonds d'investissement pour les territoires » (FIT). Il sera réservé aux territoires ruraux au sens de l'INSEE et aux communes dont la population en quartier politique de la ville dépasse 10% de leur population. Montrevault-sur-Èvre est bien une commune rurale au sens de l'INSEE.

f) Ajustement du mécanisme de mise en réserve « DILICO »

Le dispositif est reconduit pour l'année 2026 à hauteur de 2 milliards d'euros contre 1 milliard en 2025. Les modalités de prélèvement sont modifiées notamment les seuils de prélèvement des communes et EPCI qui sont abaissés. Ainsi ce dispositif concernerait un plus grand nombre de communes et d'EPCI de manière à ce que les contributions soient moins concentrées sur un petit nombre d'entités. La commune ne sera pas concernée.

IV. Budget primitif 2026 : situation et orientations budgétaires de la collectivité

a) Préambule

L'élaboration du budget est un acte politique fort qui traduit les ambitions de l'équipe municipale pour l'année à venir.

Première étape de cet exercice, la lettre de cadrage reçue en juillet dernier est venue préciser les efforts attendus en matière d'optimisation des dépenses pour chaque pôle.

Cette lettre de cadrage reprenait les hypothèses retenues dans la prospective financière 2026-2029, à savoir :

- Inflation sur les dépenses de 3 % hors subventions aux associations et dépense de personnel
- Garantie vieillesse technicité de 1.5 % sur les dépenses de personnel
- Inflation sur les recettes de 2 % hors dotations

Ce cadrage permettait contrairement aux années précédentes de couvrir le capital d'emprunt 2026 mais pas d'obtenir une capacité d'autofinancement satisfaisante pour maintenir notre investissement (CAF nécessaire a minima d'1 M €). Aussi, un effort collectif par pôle a été demandé pour ne pas imposer à chaque gestionnaire un taux d'effort qui ne permet pas de s'interroger sur le fonds des missions. Chaque copil a été amené à réfléchir à des pistes d'économies mais aussi à travailler sur ses recettes avant une présentation en pôle dans le respect des grands principes définis à la lettre de cadrage :

- Sur le volet RH : Il convient de s'interroger systématiquement, en cas d'arrêts, de fin de contrats, de départs sur l'opportunité d'une réorganisation des services afin de limiter le recours aux remplacements et aux heures complémentaires. Par ailleurs, malgré la qualité du travail fourni par les agents, une réflexion doit être menée sur le maintien de certains services, et donc sur les effectifs qui y sont affectés. Cette logique rejoint les observations de la Chambre régionale des comptes
- Prioriser à court et moyen terme l'ensemble des actions
- Réinterroger les conventions avec les associations partenaires

Seconde étape de l'élaboration budgétaire, le débat d'orientation budgétaire sur la base du présent rapport qui consiste en une analyse pluriannuelle des recettes et des dépenses communales tant sur le plan du fonctionnement que de l'investissement.

Le budget sera voté le 26 février 2026.

b) Fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

En préliminaire, il est rappelé que ces recettes sont hors cession. En effet le produit des cessions est un produit exceptionnel qui ne peut se budgéter que dans un certains nombre de cas très limités. Il se constate au compte financier unique.

Structure des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (en K€)	CA - 2022	CA - 2023	CA - 2024	CA-2025	budget 2026
Chapitre 013 – Atténuation de charges	433 €	314 €	370 €	288 €	110 €
Chapitre 70 – Ventes et produits	1 232 €	1 406 €	1 404 €	1 391 €	1 361 €
Chapitre 73 et 731– Produits fiscaux	7 629 €	8 247 €	8 648 €	8 542 €	8 685 €
Chapitre 74 – Dotations	6 243 €	6 609 €	6 713 €	7 173 €	6 739 €
Chapitre 75 – Autres produits	483 €	426 €	408 €	434 €	212 €
Chapitre 76 – Produits financiers	- €	- €	- €		- €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	81 €	1 362 €	498 €	149 €	- €
Chapitre 78 – Reprise sur amortissement	- €	- €	1 €	1 €	- €
Total Résultat	16 101 €	18 364 €	18 042 €	17 978 €	17 107 €

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- Les produits des services (chapitre 70)

Il s'agit des participations des familles pour les prestations enfance / jeunesse, adhésion bibliothèque, concession de cimetière, droits de place notamment.

- La fiscalité (chapitres 73 et 731)

Il s'agit :

- Des impôts locaux directs :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB),
 - taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires,
 - de la taxe sur les pylônes électriques,
 - de la taxe de séjour
 - des droits de mutation
 - de l'attribution de compensation de Mauges communauté

L'attribution de compensation de Mauges communauté : Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), dotés d'une fiscalité professionnelle unique, reversent à leurs communes membres les produits attachés à cette fiscalité. Ces reversements constituent une attribution de compensation destinée à neutraliser les effets budgétaires du transfert de leurs ressources par les communes. Le montant de l'attribution de compensation est ainsi minoré des charges qui correspondent au financement des compétences transférées à l'EPCI. Ces charges, pour Montrevault-sur-Èvre, sont les suivantes :

- Compétences transférées de l'ancien syndicat mixte de Pays
- Tourisme
- Contributions pour le Numérique
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Contributions au service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- Gestion des terrains d'accueil des gens du voyage
- Culture : Scènes de Pays
- Entretien des zones d'activités économiques
- assainissement
- les eaux pluviales urbaines (depuis 2023)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) est chargée d'en proposer le montant. Pour Montrevault sur Evre, le montant réévalué en 2023 au titre du transfert des eaux pluviales s'établit désormais à 632 291 €.

- **Les dotations, subventions et participation (chapitre 74)**

Il s'agit des dotations de l'Etat en compensation des compétences transférées dans le cadre des lois de la décentralisation. Depuis la création de la Commune nouvelle, la commune avait maintenu, grâce à de nombreux amendements en faveur des communes nouvelles à chaque loi de finances, ses dotations à leur niveau antérieur et touchait la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR).

Cependant en 2024, La commune a perdu la DSU.

Depuis 2025, la commune touche également la dotation nationale de péréquation (524 K €)

Depuis 2024, elle touche également la dotation aménités rurales titre des zones protégées de son territoire :

- Espace Naturel Sensible des Boucles de l'Evre à Montrevault
- Espace Naturel Sensible des Landes du Fuilet et Puiset-Doré
- bocages et argilières de la Chaussaire.

S'ajoutent dans ce chapitre, la participation de la CAF par le biais de la CTG (convention territoriale globale) pour les prestations enfance / jeunesse, la subvention pour la labellisation France Service et les subventions éventuelles de fonctionnement.

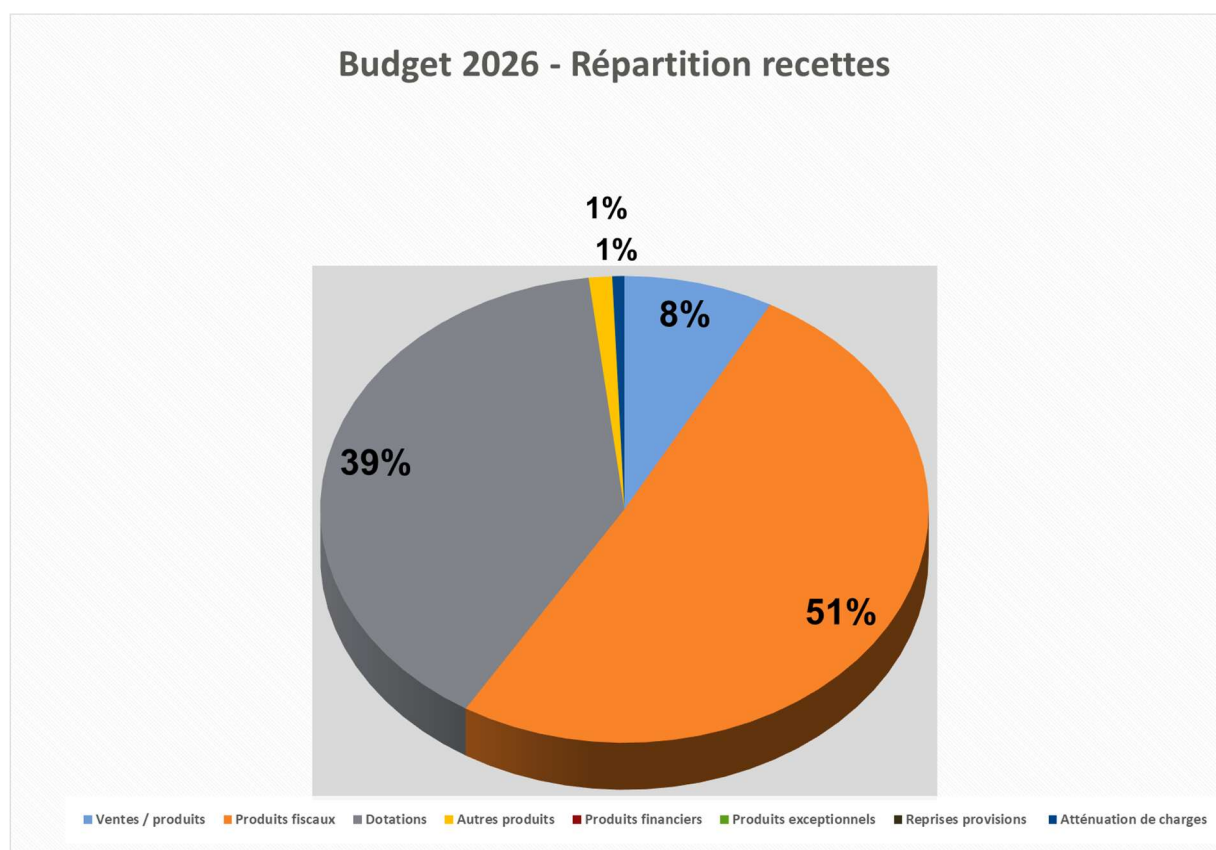
En 2026, la commune devrait perdre le fonds de compensation de la TVA sur le fonctionnement, supprimé dans le projet de loi de finances

- Revenus des immeubles (chapitre 075)

Il s'agit des locations des salles de convivialité, logements communaux, commerces. Ces recettes ont vocation à diminuer dès 2026 du fait de la vente des gîtes.

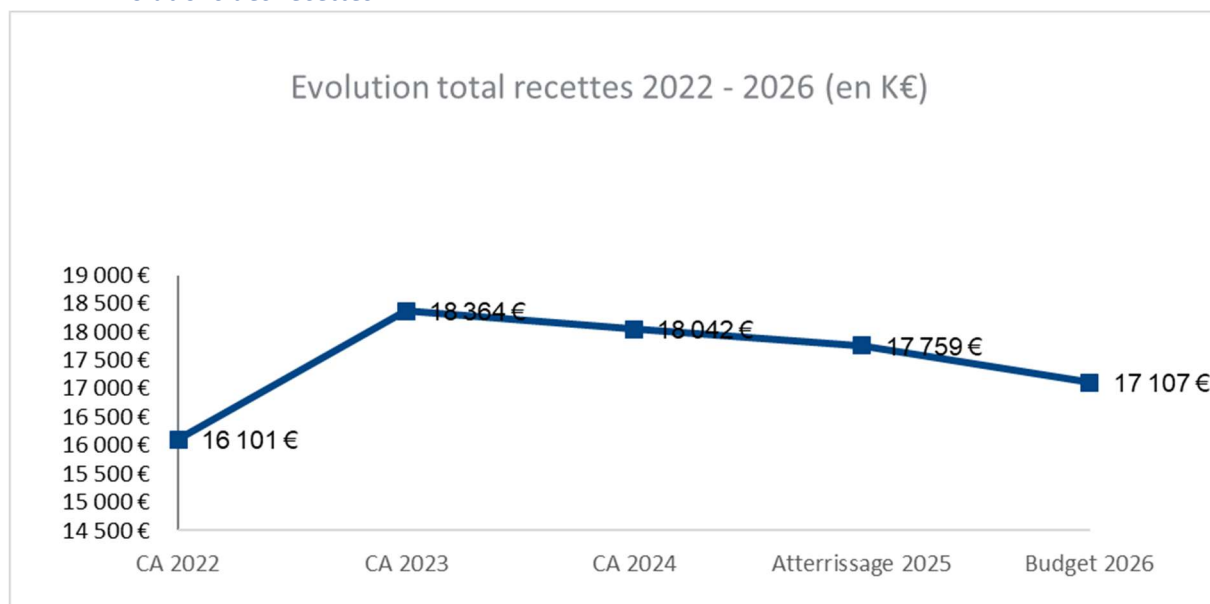
- Atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements d'assurance du personnel pour couvrir la commune du maintien de salaire des agents par l'employeur dans le cadre d'arrêt maladie, maladie professionnelle, longue maladie... **Cette recette va être en baisse dans les prochaines années du fait des modifications des conditions de prise en charge par les assureurs. En 2025, le montant reste élevé du fait des arriérés de dossier de l'ancien assureur.**



Les ventes de services et les produits fiscaux, recettes variables et directement pilotées par la commune, représentent 59 % des recettes globales. La part des dotations est non négligeable (39%). La commune n'a aucun levier pour agir sur ce poste de recettes directement lié à l'Etat et sa politique financière.

Evolutions des recettes



- Les produits des services

Les produits des services sont relativement stables. Les baisses de recettes suite aux fermetures de service de l'enfance jeunesse décidées en COPIL (15 jours été, suppression de 3 camps et du séjour autonomie) sont compensées par des recettes supplémentaires liées à la reprise des restaurations scolaires de la Salle et Chapelle Aubry et Saint Pierre Montlimart.

Les indemnités des agences postales baissent significativement suite à une nouvelle méthode d'indemnisation basée sur l'activité de l'agence et non plus sur une somme forfaitaire.

- La fiscalité

Il est prévu une augmentation des taux de 1%.

Les recettes fiscales augmentent également mécaniquement par la revalorisation des bases sur l'inflation (0.8 % en 2026) ainsi que par l'ajout de nouvelles bases suite à la limitation de l'exonération de 2 ans sur la TFB.

- Autres recettes hors produits exceptionnels

Les dotations sont en baisse du fait de la suppression du FCTVA, tout comme les atténuations de charges du fait de la fin de prise en charge de dossiers d'agents désormais clos (retraite pour invalidité) et du changement des garanties intervenues fin 2024 sur le nouveau contrat.

- Produits exceptionnels

Les produits de cession ne se budgètent pas en fonctionnement mais quelques ventes immobilières sont en cours (atelier Lignum, ancienne fonderie SPM). Pour mémoire une valeur de 200 000 € / an est inscrite dans la prospective

2. Les dépenses de fonctionnement

Structure des dépenses de fonctionnement (chiffres arrondis au millier d'€ supérieur)

Dépenses de fonctionnement (en K€)	CA - 2022	CA - 2023	CA - 2024	CA-2025	Budget – 2026
Chapitre 011 - charges à caractère général	3 765 €	4 093 €	4 542 €	4 489 €	4 727 €
Chapitre 012 - charges de personnel	7 951 €	8 863 €	8 740 €	8 937 €	9 011 €
Chapitre 014 - atténuations de produits	26 €	10 €	24 €	119 €	25 €
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	2 042 €	2 022 €	2 100 €	2 044 €	2 101 €
Chapitre 66 - charge financière	97 €	145 €	134 €	113 €	101 €
Chapitre 67 – charges exceptionnelles	1 €	1 €	1 €	1 €	4 €
chapitre 68 - dotations provisions semi-budgétaires	- €	1 €	200 €	35 €	17 €
Total Résultat	13 882 €	15 135 €	15 741 €	15 738 €	15 986 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- **Les charges générales (chapitre 011)**

Ce sont toutes les dépenses liées au fonctionnement des différents services : acquisition de fournitures (administratives, produits d'entretien, fluides, repas, matériel sportif, jeux et jouets...) de services (contrat de maintenance, transport, assurances des biens et des personnes, entretien des véhicules...), les frais de missions du personnel et réalisation de travaux de réparations.

- **Les charges de personnel (chapitre 012)**

Il comprend les rémunérations des agents et cotisations patronales, ainsi que le personnel mis à disposition par d'autres organismes (SICO, archives, AIM, animateurs sportifs...), cotisations d'œuvres sociales et médecine du travail.

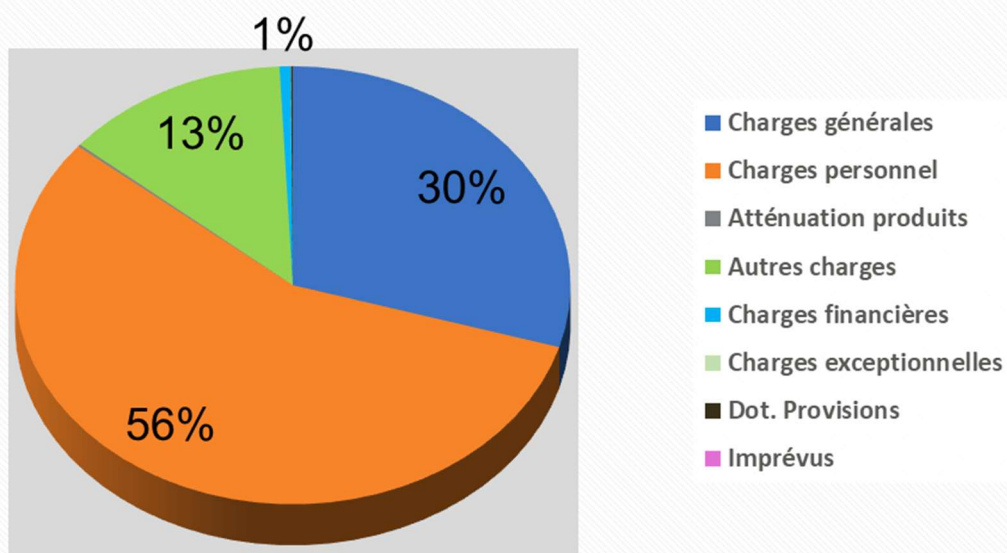
- **Les autres charges (chapitre 65)**

Il s'agit des subventions versées principalement aux associations et aux OGEC et des indemnités / formation élus.

- **Les charges financières (chapitre 66)**

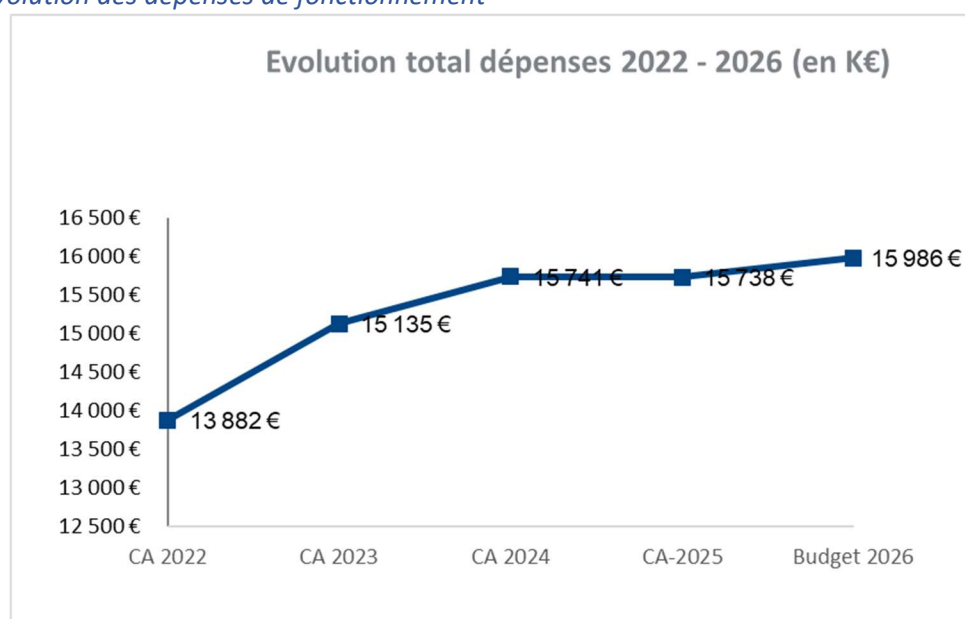
Ce sont les intérêts des emprunts

Budget 2026 - répartition des dépenses



La collectivité a une structure de charges apparentée à une entreprise de service (frais de personnel 56%). La mission de service public (services de l'enfance jeunesse, urbanisme, relation citoyenne avec la mise en place de France Services, la police municipale...) entre logiquement dans cette catégorie.

Evolution des dépenses de fonctionnement



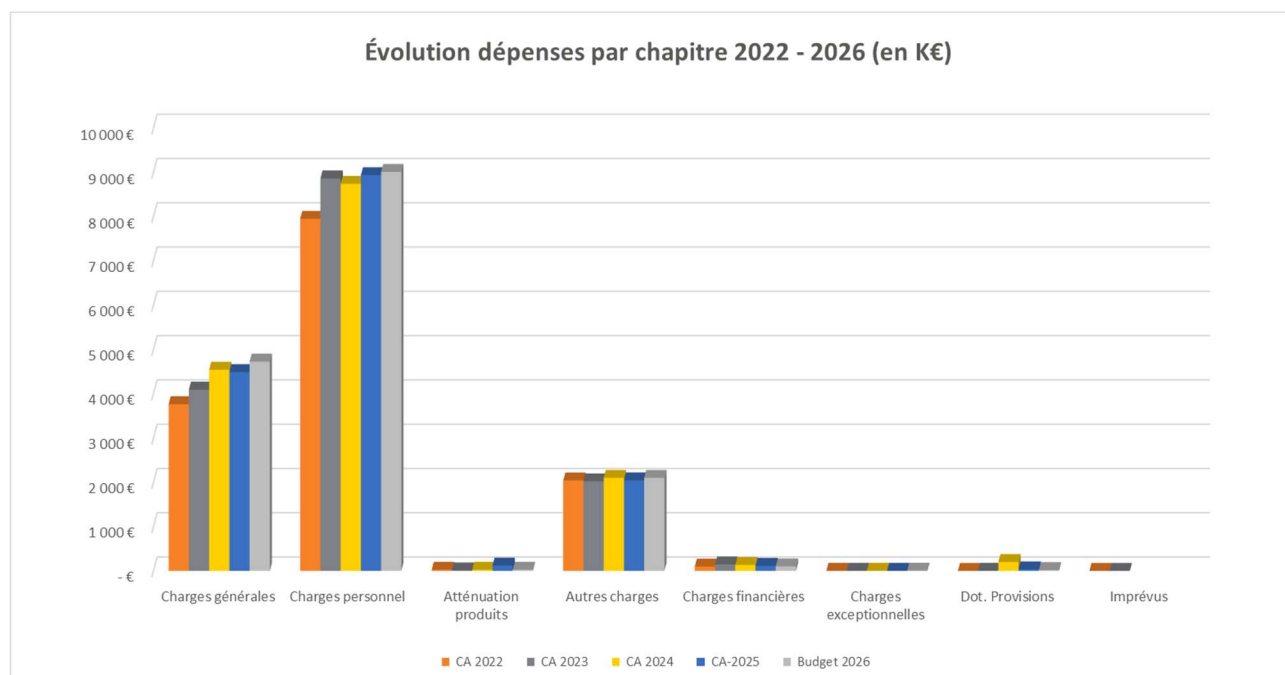
Les dépenses de fonctionnement ont atteint l'effort demandé au global pour atteindre une CAF projetée de 1.12 M € mais subiront **une hausse d'environ 1.58 %** par rapport à 2025 principalement pour les raisons suivantes :

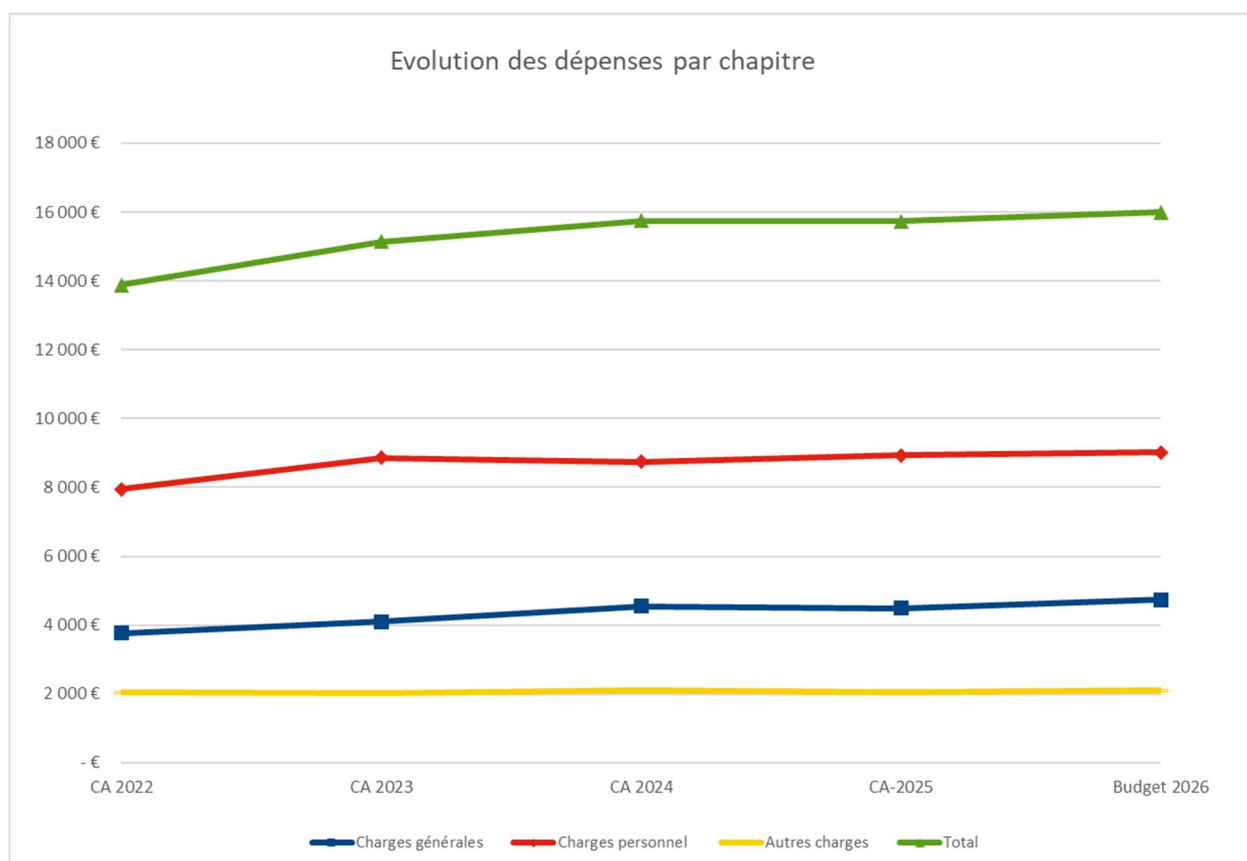
- Les charges de personnel seront relativement stables malgré :
 - La hausse des cotisations patronales CNRACL de 3 points (100 K €)
 - Les évolutions tendanciennes classiques liées au Glissement Vieillesse Technicité (échelons, concours),
 - La mise en place de la mutuelle avec une prise en de 15 € / mois / agent (45 K €)
 - La mise en place du CIA (79 K €)

Cela est compensé par la fin de mi-temps thérapeutiques, le solde de dossier d'agents en arrêt longue maladie (passage en retraite pour invalidité), le prévisionnel de congés maternité moindre qu'en 2025, le personnel en moins pour les fermetures de service enfance jeunesse, la vente des gîtes) ainsi qu'un GVT qui n'atteint pas 1.5 %.

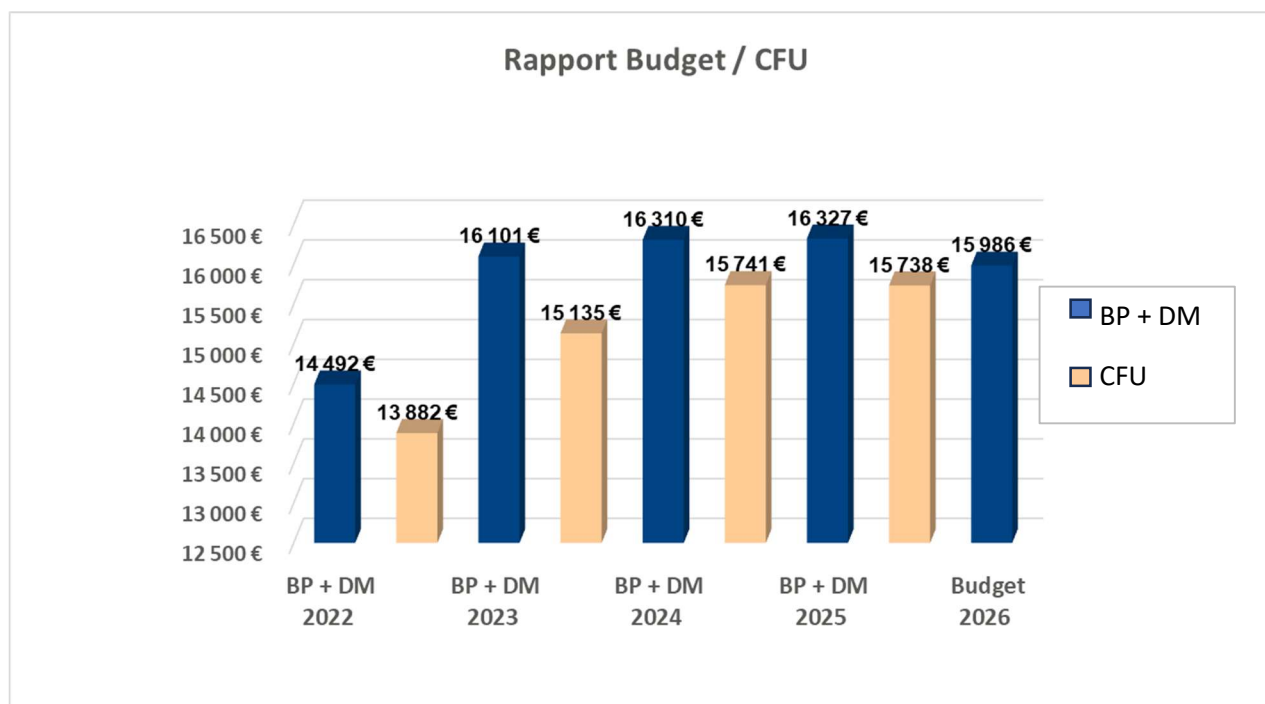
- Les charges générales sont en baisse par rapport au budget 2025 mais en hausse par rapport à l'atterrissage projeté de 2025. En effet, on n'exécute jamais la totalité des dépenses budgétées. On peut citer comme modifications notables :
 - Hausses liées à l'inflation,
 - Diminution de la subvention OGE suite à une baisse significative des effectives
 - Diminution de l'électricité suite aux nouveaux marchés du SIEM
 - Pris en charge de la location des modulaires pendant les travaux de l'école de Chaudron en Mauges
 - Suppression des charges des gîtes

L'évolution des dépenses impacte majoritairement les charges générales (011).





- Remarques sur le rapport entre les dépenses de fonctionnement en Compte financier unique vis-à-vis du Budget :



Ce graphique indique clairement que les dépenses de fonctionnement travaillées pendant les discussions budgétaires sont évaluées de manière prudente par rapport aux dépenses effectives de chaque année. Il y a un écart entre le réalisé et le budgété chaque année.

Cette précaution d'usage permet d'avoir une CAF supérieure aux prévisions.

➤ Dépenses de fonctionnement par Pôle et par COPIL

FONCTIONNEMENT - DEPENSES								
Sous-Thématique	Chapitre 011	Chapitre 012	Chapitre 014	chapitre 65	chapitre 66	chapitre 67	chapitre 68	TOTAL
	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé
espaces publics	1 057 000 €	1 076 562 €		54 759 €				2 188 321 €
mobilités	15 836 €	36 540 €		500 €				52 876 €
bâtiments	1 224 500 €	466 290 €						1 690 790 €
logistique	241 000 €	591 912 €		500 €		500 €		833 912 €
environnement	44 783 €	45 988 €		30 514 €				121 285 €
aménagement	5 644 €	17 499 €						23 143 €
urbanisme	46 300 €	199 977 €		111 240 €				357 517 €
tourisme patrimoine	41 000 €	35 607 €		32 000 €				108 607 €
gîtes	11 635 €	54 131 €		515 €		2 000 €		68 281 €
économie	6 244 €	41 288 €		15 000 €				62 532 €
multi-accueil	51 507 €	611 486 €						662 993 €
relais petite enfance	8 618 €	85 248 €						93 866 €
pesdt	11 000 €	62 242 €						73 242 €
enfance jeunesse	479 908 €	2 148 003 €		21 296 €		300 €		2 649 507 €
affaires scolaires	50 154 €	274 509 €		900 041 €				1 224 704 €
animation sportive	115 391 €	61 878 €						177 269 €
sports - vie asso	4 400 €	11 421 €		55 000 €				70 821 €
projets culturels	8 797 €	74 289 €		106 500 €				189 586 €
lecture publique	59 842 €	286 852 €						346 694 €
santé		29 702 €		16 354 €				46 056 €
seniors	41 451 €	29 979 €		1 350 €		500 €		73 280 €
insertion	40 613 €	237 392 €		116 960 €				394 965 €
moyens généraux	234 445 €	145 102 €						379 547 €
système d'information	219 776 €	114 977 €		52 109 €				386 862 €
affaires générales	75 201 €	368 611 €		1 210 €		500 €		445 522 €
démocratie participative	3 500 €							3 500 €
relation citoyenne	44 997 €	549 663 €		17 200 €				611 860 €
communication	67 720 €	149 618 €		1 320 €				218 658 €
ressources humaines	334 240 €	579 296 €		555 300 €			12 000 €	1 480 836 €
Finances commande publique	181 290 €	624 718 €	25 000 €	10 450 €	100 500 €		5 000 €	946 958 €
TOTAL	4 726 792 €	9 010 781 €	25 000 €	2 100 118 €	100 500 €	3 800 €	17 000 €	15 983 991 €

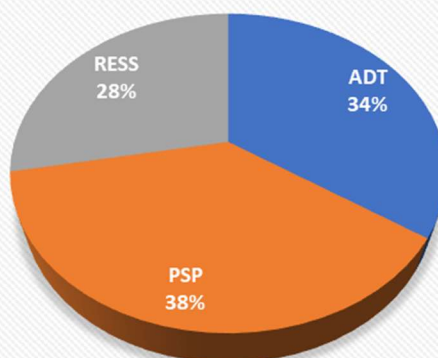
Les dépenses de fonctionnement sont réparties entre les trois pôles d'activité : Aménagement et Développement du Territoire, Services à la Population et Ressources.

Il n'y a pas pour 2026 de redistribution de crédits entre les gestionnaires.

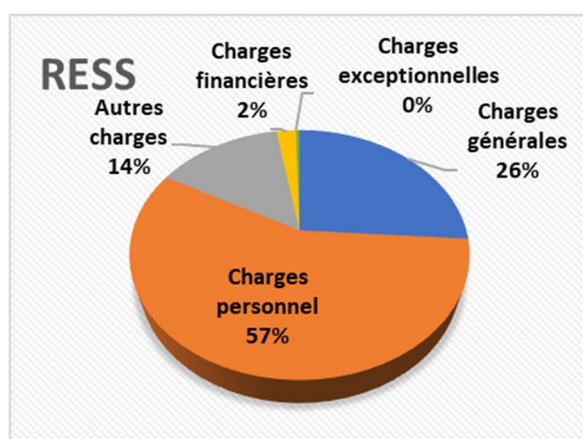
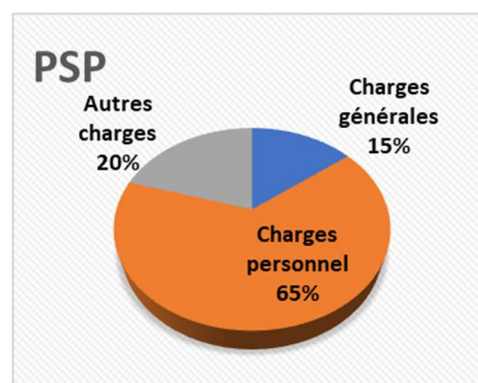
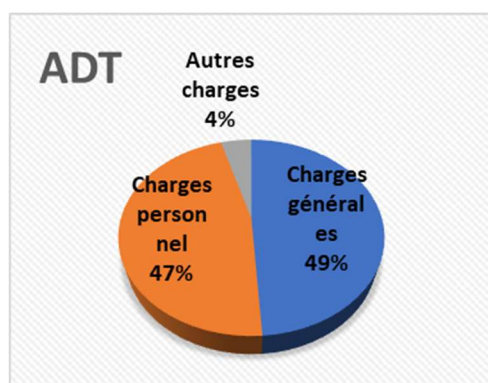
Chaque sous-thématique génère des dépenses générales, de personnel et des charges de gestion courante. Elle génère aussi des recettes. Chaque sous-thématique est suivi par un COPIL.

- ⇒ Il est désormais possible d'analyser les coûts de service par sous-thématiques ce qui permet de maîtriser son budget de manière plus détaillée avec notamment la mise en place d'un suivi trimestriel détaillé,
- ⇒ Les COPIL sont les animateurs privilégiés de ces sous-thématiques,
- ⇒ L'animation budgétaire pourra donc se faire plus régulièrement grâce aux outils de suivi mis à disposition.

Budget 2026 - Répartition par pôle



Le poids de chaque pôle dans la consommation de charges est très différent selon la nature de l'activité. Le pôle de l'Aménagement et Développement du Territoire génère des dépenses d'entretien/réparations et de personnel tandis que les pôles services à la population et ressources génèrent en grosse majorité des frais de personnel entre la gestion des accueils en mairies déléguées et les animateurs EFS.



c) Capacité d'autofinancement

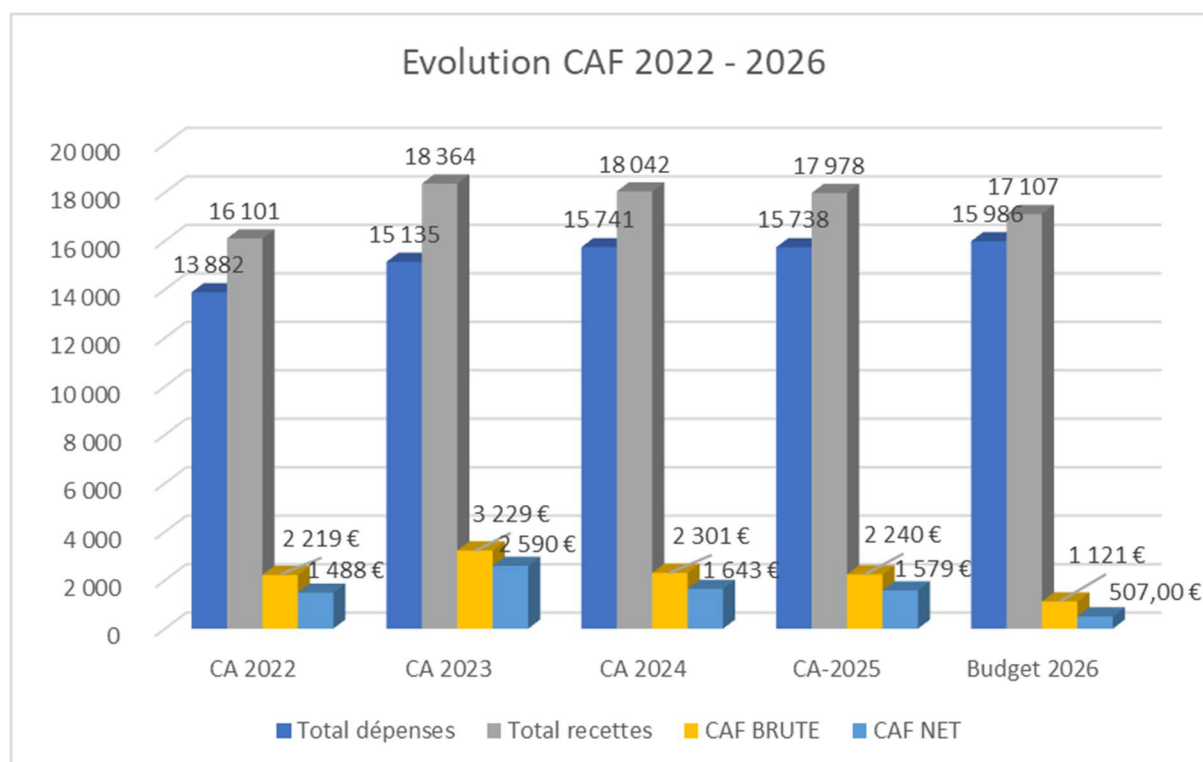
La collectivité met en place une stratégie globale définie par les instances élues. Les services traduisent cette stratégie en actions, activités et autres projets qui génèrent des dépenses de fonctionnement.

Afin de permettre l'action publique, plusieurs recettes sont générées et obtenues au sein de la collectivité.

Le résultat entre les recettes et les dépenses s'appelle la CAF brute. C'est un premier indicateur de performance qui indique le niveau d'épargne que la collectivité arrive à générer pour payer ses emprunts et financer ses futurs investissements.

La CAF nette intègre les remboursements d'emprunts et permet d'indiquer la capacité de la collectivité à financer ses futurs investissements.

Par conséquent, la CAF nette est un indicateur reflétant la capacité de la collectivité à financer ses politiques publiques en investissement. Plus la CAF nette est importante et en amélioration, plus la collectivité aura les ressources pour concrétiser ses projets.



La CAF nette se détériore en 2024 sans que l'année 2023 soit une référence compte tenu de la vente exceptionnelle de la gendarmerie. Elle connaît une légère chute en 2025 sans commune mesure avec l'annonce faite lors des orientations budgétaires 2025. Le chiffre 2026 au moment du vote du budget n'est pas représentatif de ce que sera le résultat réel en fin d'exercice.

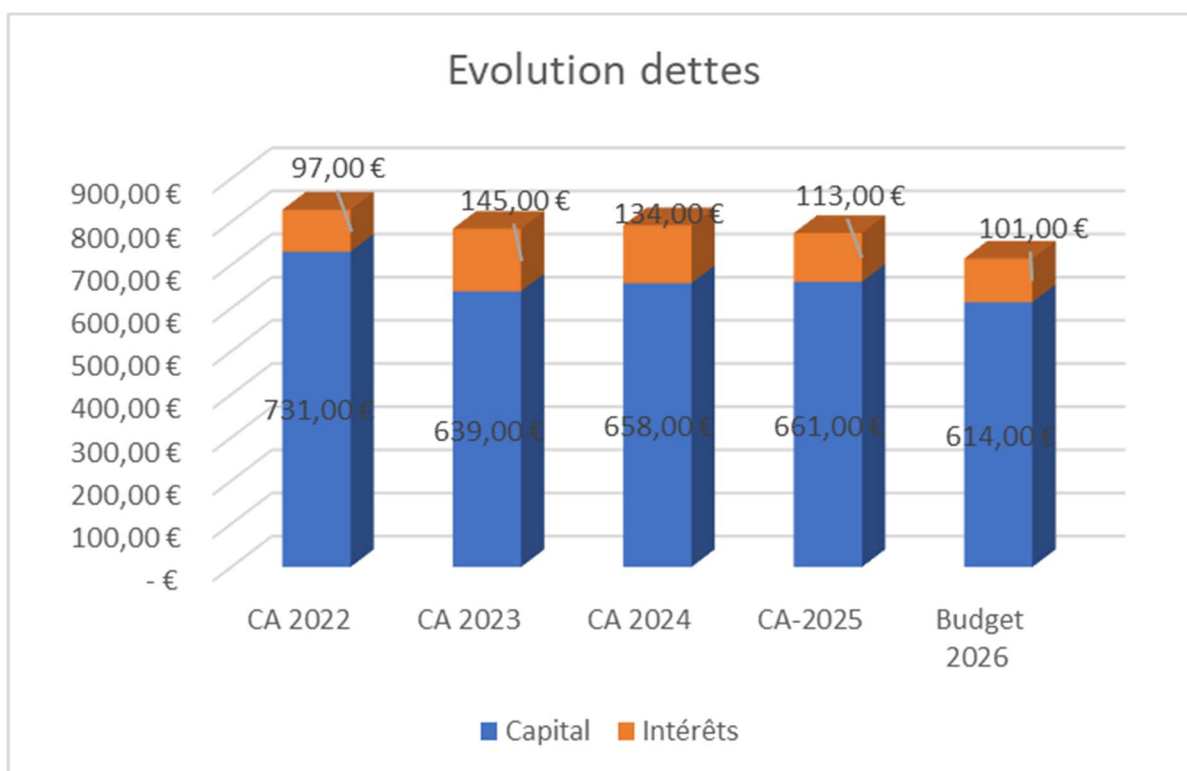
La CAF nette 2026 de la commune sera moindre que celle constatée aux résultats antérieurs mais supérieurs au prévisionnel budgétaire des années 2024 et 2025. Comme déjà indiqué en amont, la CAF projetée est souvent inférieure à la CAF réelle constatée au CFU du fait des taux de réalisation des

dépenses de fonctionnement qui n'atteint jamais 100 % contrairement aux dépenses qui sont généralement supérieures du fait notamment des cessions et des subventions notifiées en cours d'année.

Il faut cependant rester vigilant sur nos dépenses de fonctionnement afin de financer nos investissements. Une attention particulière devra être portée aux dossiers de subventions pour diminuer au maximum notre autofinancement.

d) Etat de la dette

La dette du budget général (capital) a augmenté en 2024 suite au transfert sur ce budget des emprunts lotissements Beausoleil à Saint-Quentin en Mauges et les Gourdoires à la Salle et Chapelle Aubry pour se stabiliser en 2025 et retrouvé une baisse en 2026.



La collectivité n'a pas fait d'emprunt depuis plusieurs années pour garder une situation financière relativement saine et parce que l'autofinancement communal était suffisant pour les investissements en cours.

En effet, la baisse de la CAF brute fait grimper le taux de désendettement même si ce chiffre est à relativiser au regard du delta entre la CAF projeté au budget et celle réelle au CFU. Pour mémoire lors du ROB 2025, il était annoncé pour 2025 un taux de 6.45 contre 2.25 en fin d'année. Le taux 2026 reste très bon pour un prévisionnel budgétaire malgré une légère augmentation.

en K€	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Atterrissage 2025	Budget 2026
encours dettes	6 857	6 309	5 696	5 035	4 424
CAF brute	2 219	3 229	2 301	2 240	1 121
Taux désendettement (nb année)	3,09	1,95	2,48	2,25	3,95

L'indicateur de désendettement indique le nombre d'année que mettrait la collectivité à rembourser la totalité de ses dettes si elle devait utiliser la totalité de sa CAF Brute.

Cet indicateur permet de juger la santé financière de la collectivité. Il est communément admis que le seuil à ne pas dépasser est de 10 ans.

Dans les prochaines années il est prévu 2 emprunts pour financer les opérations de restructuration de l'école de Chaudron en Mauges et de construction de la médiathèque. Le premier serait contracté en 2027, année du plus gros des travaux de l'école, le second en 2029 pour la médiathèque.

e) Investissement

La section d'investissement comprend en dépenses principalement les travaux et acquisitions liés aux opérations de renouvellement de notre patrimoine mobilier et immobilier (renouvellement de matériel, construction, réhabilitation de bâtiments, espaces publics, voirie...) ainsi que le remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement (opérations) sur une depuis 2024 sont en légère baisse. Cette variation s'explique par l'état d'avancement des projets. On constate depuis plusieurs années que la capacité à faire des services se stabilise autour de 4 M €.

On constate pour 2026 grâce au travail sur les autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP), des inscriptions budgétaires plus proches des réalisations, conformes aux prescriptions de la Chambre Régionale des Comptes.

	2022		2023		2024		2025		2026
Dépenses réelles d'investissement	BP + DM 2022	montant au 12/12	BP + DM 2023	montant au 31/12	BP + DM 2024	montant au 31/12	BP + DM 2025	montant au 31/12	Budget 2026 compris RAR
chapitre 10 - dotations fonds divers et réserves	45 000 €	16 320 €	45 000 €	722 €	31 400 €	21 368 €	25 424 €	5 424 €	30 074 €
Chapitre 13 - subventions							- €	- €	- €
chapitre 204 - subventions (hors opérations)	871 614 €	502 622 €	267 500 €	118 715 €	779 825 €	322 059 €	50 000 €	- €	
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	751 760 €	679 197 €	641 000 €	638 884 €	662 424 €	661 476 €	661 385 €	661 038 €	620 500 €
Total opérations	13 481 108 €	4 026 722 €	9 215 933 €	4 141 729 €	9 716 992 €	4 038 709 €	9 374 848 €	3 711 332 €	6 626 451 €
chapitre 21 - immobilisations corporelles (sauf opérations)									
chapitre 23 - immobilisations en cours (sauf opérations)									
chapitre 26 - participation et créances rattachées	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 295 €
chapitre 27 - autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	116 200 €	111 067 €	240 €	240 €	
Chapitre 45 - opérations sous mandat (compte de 1/3 - Mauges communauté)	- €	- €	- €	- €	116 200 €	111 067 €	112 570 €	47 036 €	178 000 €
Total	15 149 482 €	5 326 015 €	10 169 433 €	4 900 049 €	11 423 041 €	5 265 745 €	10 224 467 €	4 425 070 €	7 456 320 €

Les dépenses d'investissement se décomposent en 3 grandes natures :

- Le programme pluriannuel d'investissement regroupant les opérations les plus lourdes financièrement et longues. Elles sont souvent gérées en autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP),
- Le GER projets qui regroupe des projets de moindre envergure en terme calendaire comme financier mais que le GER à lui seul ne peut pas couvrir sauf à amputer drastiquement les enveloppes des gestionnaires
- Le GER (gros entretien renouvellement) pour le renouvellement du matériel et entretien courant des bâtiments et espaces publics.

Elles comprennent également le capital de la dette à rembourser (614 K €), la taxe d'aménagement et les cautions (30 K €) et pour 2026 la prise de capital de la plateforme logistique (1,3 K €) et les comptes de tiers pour les opérations sous mandat (liaison douce Montrevault / Saint Rémy) pour le compte de Mauges Communauté

Les dépenses liées aux opérations (PPI et Ger Projets) sont inscrites selon 2 cas de figure :

- Les opérations en AP/CP : on inscrit les crédits dont on a réellement besoin pour paiement sur l'exercice
- Les opérations hors AP/CP : on inscrit la totalité des crédits nécessaires aux engagements prévus. Les inscriptions budgétaires sont donc chaque année largement supérieures au besoin réel de financement et explique le décalage entre le budget et la réalisation.

Le budget comprend 9 opérations gérées en AP/CP qui sont revues chaque année au moment du vote du budget :

- Réhabilitation / extension de l'école Bellevue à Chaudron-en- Mauges
- Rénovation énergétique de l'école de musique de Montrevault
- Aménagement des espaces publics du Puiset-Doré
- Construction micro-crèche au Fuilet
- Aménagement des espaces publics de Montrevault
- Création de la médiathèque
- Attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH-RU
- Révision générale du PLU
- Rénovation de la toiture de la salle de sports de Saint-Rémy-en-Mauges

1. Le Programme pluriannuel d'investissement (PPI)

Le PPI a été révisé fin 2022 – début 2023 pour se caler à la prospective financière jusqu'à la fin du mandat. Il est mis à jour chaque année pour intégrer les glissements calendaires et/ou les coûts ajustés à partir des études réalisées.

Il s'établirait à 3 535 M € pour 2026 (compris RAR et report).

Il comprend pour 2026 :

- La poursuite de la construction d'une micro-crèche au Fuiet,
- La poursuite de l'aménagement de la liaison douce Saint Pierre Montrevault et la sécurisation du site Bel-Air,
- La poursuite de la liaison douce Montrevault / Saint Rémy en Mauges
- Les études de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'école de Chaudron (permis de construire et lancement consultation travaux),
- La poursuite de l'opération de centralité (dépollution des sols, études tranches optionnelles 1, protection incendie, viabilisation terrain pour les commerces SLH)
- Les études de maîtrise d'œuvre pour la médiathèque de Saint Pierre Montlimart en groupement de commande avec Meldomys,
- Les études rue et place du Château à Montrevault
- Le solde de différentes opérations

Il s'établit ainsi :

2. opérations réévaluées PPI à partir de 2023

	Opération	Montant réalisé 2022	2023	2024	2025	Projection 2026	Projection 2027	Projection 2028	Projection 2029	Montant estimé [2025 - 2029]	2030 et après	montant opération depuis 2020 en € TTC réalisé ou estimé
LCS	Réfection des voiries centre bourg	269 582,00	563 454,80	61 242,67	79,91					79,91		923 040,66
LC	Réfection des voiries centre bourg	31 706,00	188 551,35	555 722,87	1298,71	5650				6 948,71		785 868,93
SPM / MON	Liaison cyclable SPM / MON dont parc Bel Air et travaux Moulin Raz-Gué	118 153,00	32 175,23	225 431,21	442 896,83	600 000,00				1 042 896,83		1 424 061,39
			2023 : Rue du rocher / Allée des Pépinières ; MOE Bel Air et Musse 2025 / 2026 / 2027 : travaux Bel Air, Musse et centre de SPM									
SRM	construction périscolaire - mairie - bibliothèque	12 224,00	748 442,35	269 170,77	5 201,36	3 000,00				8 201,36		1 101 687,08
SRM	espaces publics autour péri - mairie - biblio	7 739,82	10 796,33	248 655,46	60 687,24	3 500,00				64 187,24		343 844,09
FUI	Construction Micro-crèche			23 486,20	62 232,18	560 000,00	47 281,62			669 513,80		693 000,00
MON / SRM	Liaison cyclable SRM / MON : études et travaux				38 784,13	64 569,00	210 000,00			313 353,13		313 353,13
CEM	Périscolaire dans bâtiment actuel rénové + création école	101 154,50	58 216,42	57 182,56	154 684,73	900 000,00	3 000 000,00	878 761,70	100 000,00	5 033 446,43		5 257 360,41
CEM	Etudes et travaux amgt effacement réseaux rue Amédée Albert						36 000,00	450 000,00		486 000,00		486 000,00
LPD	Etude aménagement tiers lieu		2 000,00	-	2 000,00					2 000,00		4 000,00
			2023 à 2025 : Etude programmatique bâtiments CAUE									
LPD	Etudes et travaux aménagement espaces publics		1 651,20	2 352,00							-	4 003,20
			2023 : étude CAUE									

SPM / SCA	Etudes + acquisitions foncières liaison cyclable SPM-SCA		-	-	-	-	-	-	-	-	-		
SPM	Espaces publics centre bourg - tranche ferme dont défense incendie du projet et dépollutions + viabilisation lots 1 et 2	132 100,22	435 646,10	893 735,31	764 267,00	973 000,00	20 000,00	20 000,00	900 000,00	2 677 267,00		4 546 402,80	
			2023 : Coût MQE sur totalité de tranche ferme ; Fin études envjr et géotech ; 2 démolitions ; dépollution ; acquisition Maison Jubelin ; début travaux place St Pierre ; mission écologie + mesures compensatoires + WC (hors 54 000TTC démolition local face ADT)+sjeml t4a (53000 €)										
SPM	Tranches cond 1 et 3 SPM (parc + cœur îlot EHPAD) dont démol bâtiment face ADT		54 000,00	70 000,00	53 000,00	470 000,00			500 000,00	1 093 000,00	400 000,00	1 547 000,00	
			Démolition / désamiantage en 2024 hangar face pôle ADT pour parking médiathèque MQE en 2026 ; puis traitement parking 2027										
SPM	Ilôt Commerces (en lien avec projet SLH) : études et travaux	37 749,60									-	37 749,60	
			Montage financier revu, porté en direct par SLH et ALTER ; uniquement la viabilisation pour MSE Intégrée dans enveloppe : Tranche Ferme Espaces Publics SPM										
SPM	Médiathèque : études et travaux		38 920,56	200 000,00	220 000,00	3 174 550,00	3 174 550,00			6 808 020,56	99 979,44	6 908 000,00	
SCA	Etudes sur aménagement gymnase / salle Minières										-		
MON	Commerces Place de la Poste : acquisition / démolition	4 212,00	40 000,00	10 980,00	25 000,00					35 980,00		214 691,00	
			Coûts études dépollution Petits travaux de dépollution										
MON	Aménagements Rue d'Anjou, du Château et Musse			8 424,95	150 000,00	300 000,00	300 000,00	109 175,05		867 600,00		867 600,00	
MON	Aménagements Place de La Poste										-		
LSA	Arrosage stade Minières		NON PRIORITAIRE // AUTRE SOLUTION A ETUDIER DANS LE CADRE DE LA DECONNEXION DU PLAN D'EAU DE LA SALLE AUBRY									-	
SOUS-TOTAL PPI 2023-2026		676 871,63	1 370 241,03	2 121 808,28	1 655 256,24	3 534 719,00	4 303 281,62	4 823 311,70	4 783 725,05	19 100 293,61	499 979,44	25 457 662,29	

2. Le GER projets

Le GER projets comprend des projets qui ne rentrent pas dans le PPI dans la mesure où ils se réalisent au maximum sur 2 ans, mais dont les montants s'avèrent trop importants pour être pris sur le budget GER des COPIL.

Il s'établirait pour 2026 à 1 175 000 € (compris RAR et reports)

Il comprend pour 2026 :

- La poursuite des aides dans le cadre de l'OPAH RU
- Le lancement de la révision générale du PLU
- Les travaux de voirie définitive lotissement la Gabardière 2 au Fief Sauvin
- Le diagnostic global défense incendie en zone urbaine
- La réfection du pont de la Prénaudière à La Chaussaire
- Etude et dévégétalisation du pont du Doré au Puiset Doré
- La rénovation de la toiture de la salle de sports de Saint Rémy en Mauges
- La route du vigneau
- La purge d'églises
- La rue des chênes à Montrevault dans le cadre de l'opération de Meldomys de réfection des logements
- La poursuite des études du projet voirie aux abords de l'entreprise ERAM
- La participation aux travaux de voirie de la gendarmerie
- L'éclairage public du lotissement les Moulins à la Chaussaire (transfert du budget lotissement au budget général dans le cadre de la futur voirie définitive – engagement du SIEMML délibéré au CM du 28 janvier 2021)

Il s'établit ainsi :

1. opérations GER-projets à partir de 2023

	Opération		Montant réalisé entre 2020 et 2021	Montant réalisé 2022	2023	2024	Estimé 2025	Projection 2026	Projection 2027	Projection 2028	Projection 2029	Montant estimé [2025 - 2029]	2030 et après	montant opération depuis 2020 en € TTC réalisé ou estimé
SCA	Requalification des espaces publics des Minieres	X		-	23 275,31	302 955,80	16 748,00					16 748,00		342 979,11
MON	Aménagement école musique (rénovation thermique)	X		1 026,56		22 751,00	385 000,00					385 000,00		408 777,56
SPM	réserve d'eau stade de l'écusson + pare ballon	X		-	1 800,00	3 936,00	302 277,00	22 000,00				324 277,00		330 013,00
FUI	Figulina : 1ère phase : aménagements extérieurs	X		-	1 620,00	40 351,00	6 340,00					6 340,00		48 311,00
SRM	Réfection église – Abat-sons	X		-			30 183,00					30 183,00		60 366,00
MSE	Réfection église – purges sécuritaires 4 à 5 églises	X		-				100 000,00				100 000,00		100 000,00
LFS	Réfection de la voirie du Vigneau (Participation aux Tx du Département)	X		-				96 600,00	41 400,00			138 000,00		138 000,00
MSE	Travaux de rénovation dans le cadre du décret tertiaire / GER SDIE	X		-			14 790,00	227 605,00	407 605,00	200 000,00	200 000,00	1 050 000,00		1 050 000,00
								toiture gymnase Saint Rémy						
SCA / SQM	Déconnexion des 3 plans d'eau SQM et SCA : études et travaux	X		-										
MSE	Voies définitives – lotissement	X		-		169 169,00	118 950,00	178 000,00	160 000,00	120 000,00	25 000,00	601 950,00		771 119,00
						Tx SQM	Tx LPD	Tx LFS	Tx MON	Tx LC	études SPM			
							Etudes LFS		Etudes LC					
MSE	Défense incendie : réflexion globale (diagn)	X		-			12 884,90	52 000,00				64 884,90		64 884,90

SPM	Projet ERAM – études puis travaux sécurisation RD	X				3 252,00	3 660,00				6 912,00		6 912,00
								Etudes 8 % coût Tx	Tx				
MON / SPM	Opération QPAH-RU (sur 5 ans)	X				3 880,00	13 000,00	32 040,00	29 540,00	29 540,00	10 000,00	114 120,00	128 000,00
MSE	Révision générale du PLU	X						92 500,00	137 500,00	117 600,00		347 600,00	347 600,00
MSE	Réfection ponts - 1 la Poindasserie - SPM 2 la Prénaudière LC / 3 le Doré LPD / la Monseillère CEM ?	X				31 821,60	16 266,00	32 604,00	57 600,00			90 204,00	138 291,60
								Tx Poindasserie	Tx Prénaudière	Coût Wx Pont du Doré à établir			
								Etude Prénaudière	Etude Doré				
SQM	Abords école Saint Quentin – parking et cheminement	X				7 728,10			35 000,00			42 728,10	42 728,10
								11698,68 € de tx terrassement sur budget fonct EP	Observations travaux réseau Par MCTé				
MON	Rue des chênes – reprise voirie et réseaux en lien avec projet Meldomys	X				5 340,00		95 119,00	10 000,00			110 459,00	110 459,00
										Coûts travaux voirie non connus			
SPM	Gendarmerie – reprise voirie	X						240 000,00				240 000,00	240 000,00
										Délegation de MCA vers PODEUHA Pour rétrocession voirie, voirie autres travaux			
SOUS-TOTAL DEPENSES GER				1 026,56	58 516,91	559 308,80	949 097,00	1 197 124,00	821 045,00	467 140,00	235 000,00	3 669 406,00	4 328 441,27

3. Le gros entretien et renouvellement (GER)

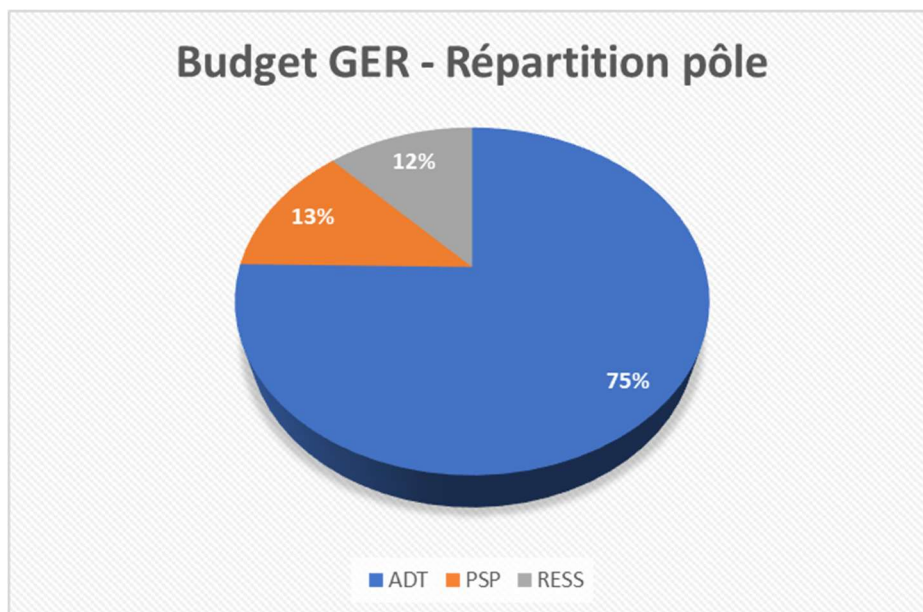
Si le PPI permet un pilotage des flux d'investissement, ce document ne permet pas d'appréhender la question patrimoniale dans sa globalité et de définir des arbitrages immobiliers sur le parc existant.

Le GER correspond aux enveloppes d'investissement gérées par les copils pour l'entretien et le renouvellement des biens communaux.

Il s'établit pour 2026 à 1 538 400 € contre 1 621 180 € en 2025. Les propositions après arbitrage (non retenu 1 véhicule en logistique) se rapprochent de l'enveloppe cible d'1.5 M € définies dans la prospective budgétaire.

Répartition GER par pôle/copil/opérations

INVESTISSEMENT - DEPENSES GER										
Sous-Thématique	opé 22	opé 23	opé 24	opé 26	opé 27	opé 66	opé 75	opé 77	TOTAL	TOTAL PAR POLE
	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé
espaces publics		302 500 €	20 000 €	91 500 €					414 000 €	1 158 000 €
mobilités				50 000 €					50 000 €	
bâtiments	320 000 €			30 000 €					350 000 €	
logistique				20 000 €					20 000 €	
environnement			60 000 €						60 000 €	
urbanisme						10 000 €	90 000 €	120 000 €	220 000 €	
tourisme patrimoine	15 000 €								15 000 €	
tourisme sentiers			20 000 €						20 000 €	
gîtes									-00 €	
économie				9 000 €					9 000 €	
multi-accueil				5 000 €					5 000 €	195 000 €
enfance jeunesse				30 000 €					30 000 €	
affaires scolaires				15 000 €					15 000 €	
animation sportive				25 000 €	86 000 €				111 000 €	
sports - vie asso	20 000 €								20 000 €	
projets									-00 €	
lecture publique				12 000 €					12 000 €	
insertion				2 000 €					2 000 €	
moyens généraux				15 750 €					15 750 €	185 400 €
système d'information				82 550 €					82 550 €	
affaires générales			40 000 €	3 600 €					43 600 €	
relation citoyenne				12 500 €					12 500 €	
communication				13 000 €					13 000 €	
ressources humaines				18 000 €					18 000 €	
TOTAL	355 000 €	302 500 €	140 000 €	434 900 €	86 000 €	10 000 €	90 000 €	120 000 €	1 538 400 €	



Sans surprise, l'Aménagement et Développement du Territoire représente les $\frac{3}{4}$ des dépenses d'investissement. En effet, la nature même des activités de travaux d'entretien du patrimoine bâti et des voiries explique cette répartition.

Il convient d'y ajouter 2 opérations reportées de 2025 qui n'ont pu avoir de début d'exécution compte tenu des délais de consultation des marchés publics :

- Mise en sécurité de la salle de sports du Fuilet pour 54.4 K €
- Passerelle de Courossé pour 19.5 K €

Soit un total de GER à 1 572 300 € (hors RAR)

4. Les recettes d'investissements

Le financement des investissements sera assuré par :

- Les excédents de fonctionnement et d'investissement reportés. Compte tenu des résultats, il pourrait s'élever à 4 M €,
- Les subventions notifiées en RAR (2,9 M €),
- Le FCTVA (estimé à 900 K €)
- La taxe d'aménagement et les cautions (50 K €)
- Les comptes de tiers (178 K € - remboursement Mauges Communauté pour les liaisons douces)
- Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt en 2026

V. Les budgets annexes

a) Le budget pôle santé

pole santé	2022	2023	2024	Budget 2025	Atterissage 2025	Budget 2026
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 600 €	36 600 €	36 600 €	38 000 €	36 600 €	36 600 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 364 €	16 547 €	444 €			
75 - Autres produits de gestion courante	72 645 €	72 789 €	89 169 €	145 847 €	98 810 €	107 018 €
77 - Produits exceptionnels			145 €		60 €	
TOTAL RECETTES	127 609 €	125 936 €	126 358 €	183 847 €	135 470 €	143 618 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	24 771 €	16 920 €	24 219 €	15 323 €	15 323 €	5 218 €
011 - Charges à caractère général	58 307 €	74 202 €	59 535 €	75 800 €	68 202 €	80 200 €
023 - Virement à la section d'investissement				33 724 €	0	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 586 €	49 877 €	49 508 €	51 000 €	49 508 €	51 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	1 €	0 €	300 €	0 €	300 €
66 - Charges financières	9 865 €	9 156 €	8 419 €	7 700 €	7 655 €	6 900 €
67 - Charges exceptionnelles						
TOTAL DEPENSES (REEL)	144 529	150 155	141 681	183 847	140 687	143 618
RESULTAT	-16 920 €	-24 219 €	-15 323 €	0 €	-5 218 €	0 €

Le budget annexe Pôle Santé est déficitaire depuis quelques années. En effet, le taux d'occupation des locaux n'est pas suffisant pour équilibrer ce budget. Depuis plusieurs années un travail de révision des loyers a été conduit pour ajuster au mieux les recettes, on commence à constater les effets avec une réduction du déficit depuis 2024.

Les dépenses sont fixes : locations et charge dans le cadre du bail emphytéotique de Chaudron, fluides, assurances, entretien/réparation, charges financières.

b) le budget lotissements

Les budgets Lotissement fonctionnent par un système de dépenses en fonctionnement (y compris les travaux et les études) et de constitution de stocks en investissement correspondant au patrimoine financier accumulé et à liquider (la vente de lots). Aussi l'ensemble des dépenses s'inscrivent en fonctionnement sauf le remboursement de la dette.

Lotissements	2022	2023	2024	budget 2025	att 2025	budget 2026
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 140 201 €	259 023 €	10 487 €	626 121 €	185 712 €	449 474 €
75 - Autres produits de gestion courante					59 €	
76 - Produits financiers					3 098 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	125 326 €	298 993 €	131 427 €	99 121 €	99 121 €	34 685 €
77 - Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €			
TOTAL RECETTES	1 265 527 €	558 016 €	141 914 €	725 242 €	287 990 €	484 159 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)						
011 - Charges à caractère général	175 999 €	486 876 €	124 110 €	572 182 €	73 156 €	360 499 €
023 - Virement à la section d'investissement				318 200 €		
4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers						
65 - Autres charges de gestion courante			2 €	10 €		6 100 €
66 - Charges financières	6 262 €	9 298 €	2 622 €	3 250 €	1 474 €	1 500 €
TOTAL DEPENSES	182 261 €	496 173 €	126 734 €	893 642 €	74 630 €	368 099 €
RESULTAT	1 083 265 €	61 843 €	15 180 €	- 168 400 €	213 360 €	116 060 €
Variation de stocks (D)	1 325 542 €	541 269 €	610 793 €	695 100 €	694 735 €	516 060 €
Variation de stocks (R)	541 269 €	610 793 €	694 735 €	863 500 €	516 060 €	400 000 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	298 993 €	131 367 €	99 122 €	- €	34 685 €	- €

A ce jour, trois lotissements sont en cours de commercialisation :

- Le Belvédère à Montrevault (1 lot),
- La Fontaine 2 à Saint Pierre Montlimart (8 lots)
- Les jardins de La Fontaine à Saint Rémy (18 lots) – commercialisation par Alter Public

A cela s'ajoute les études dans le cadre du mandat conclu avec l'entreprise publique locale Alter pour les lotissements ZAC multisites. Il est aussi prévu la révision du permis d'aménager de la Fontaine 2 à Saint Pierre et en fin d'année l'étude de viabilisation pour le futur lotissement des Gastines au Fuiet (sous réserve des modifications du PLU en cours)

VI. Etat du personnel

a) Etats sur les emplois et l'effectif

Au total la collectivité emploie 238 personnes (-10 par rapport à 2024) dont le nombre se décompose entre :

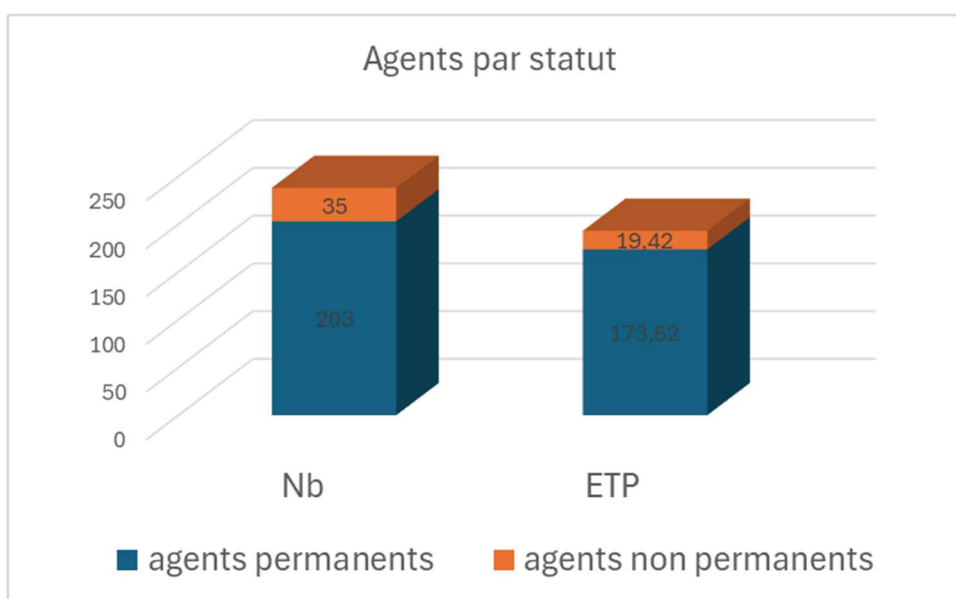
- L'effectif permanent : 203 agents
- L'effectif non permanent : 35 agents

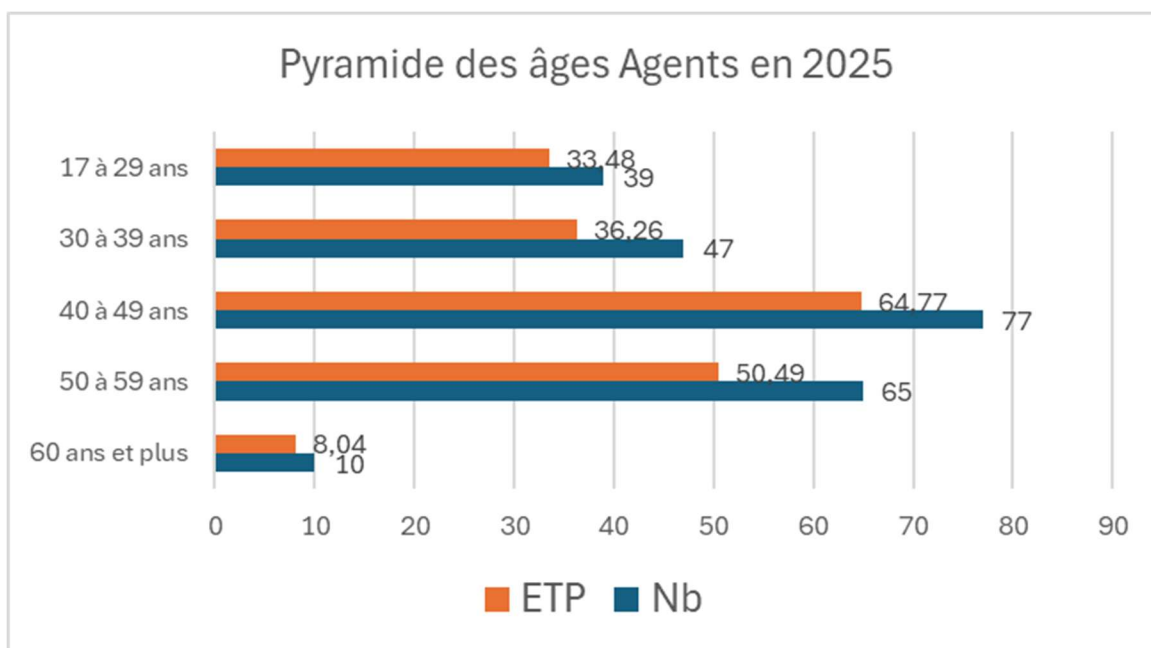
L'effectif permanent est constitué des agents recrutés sur des postes dont le caractère est durable. Il comprend les agents titulaires, stagiaires et contractuels (CDI).

A contrario l'effectif non permanent comprend les vacataires et CDD notamment sur le service enfance jeunesse.

Au 30 novembre 2025, on compte 203 agents permanents pour 173.62 équivalents temps plein (ETP), soit 85 % de la collectivité et 35 agents non permanents pour un total de 19.42 ETP.

Parmi les agents, la collectivité a fait le choix de maintenir l'accueil d'apprentis. Deux nouveaux apprentis ont été recrutés au 1er septembre 2025 aux services communication et espaces publics.

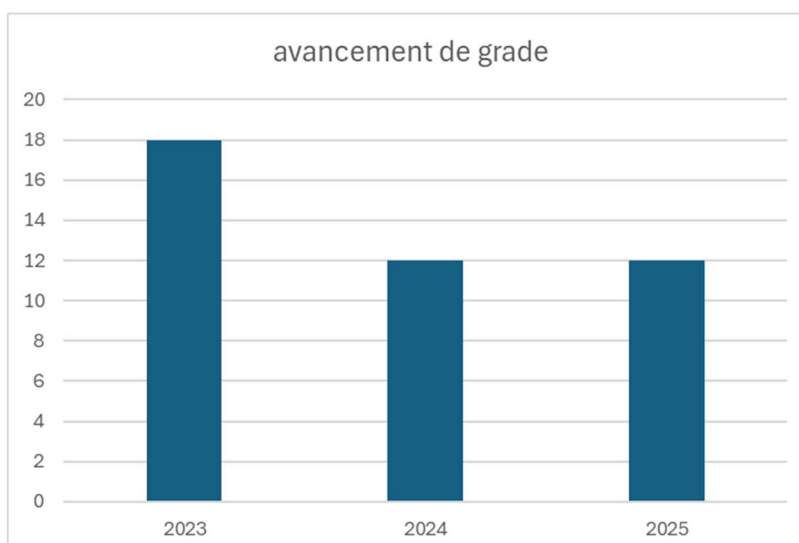




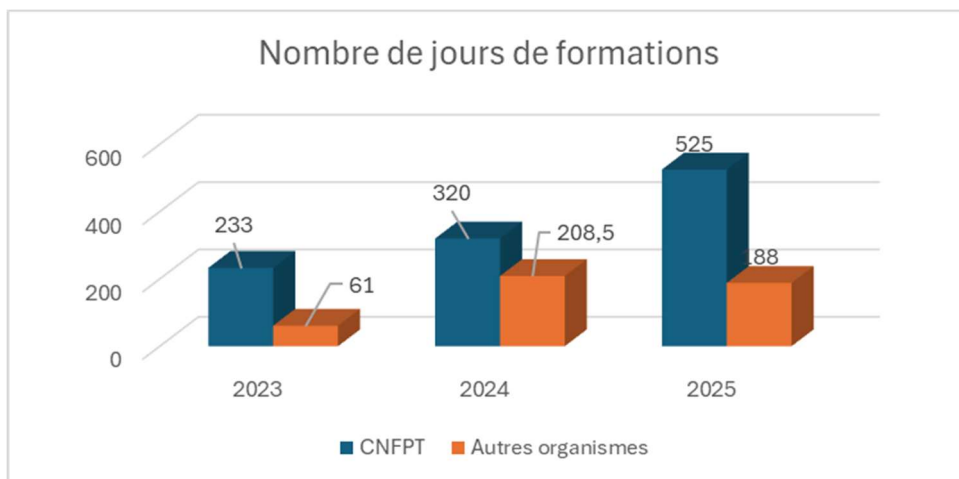
La pyramide des âges après deux années de rajeunissement tend vers un léger vieillissement. Les agents en dessous de 29 ans représentent 16% en 2025 contre 21 % en 2024 et 18 % en 2023. Les plus de 50 ans représentent 31 % en 2025 contre 29 % en 2024.

b) Le bilan social de la commune : avancement de grade, formation, arrêt maladie

Les avancements de grade sont restés stables en 2025 (12) par rapport à 2024. Ces avancements dépendent du nombre d'agents pouvant y prétendre mais respectent des règles d'accès et de quota qui empêchent la nomination de plusieurs agents la même année sur le même grade. Cependant, en parallèle, la collectivité cherche à accompagner les agents en poste pour leur permettre une évolution de carrière en favorisant l'accès aux préparations aux concours et examens professionnels.

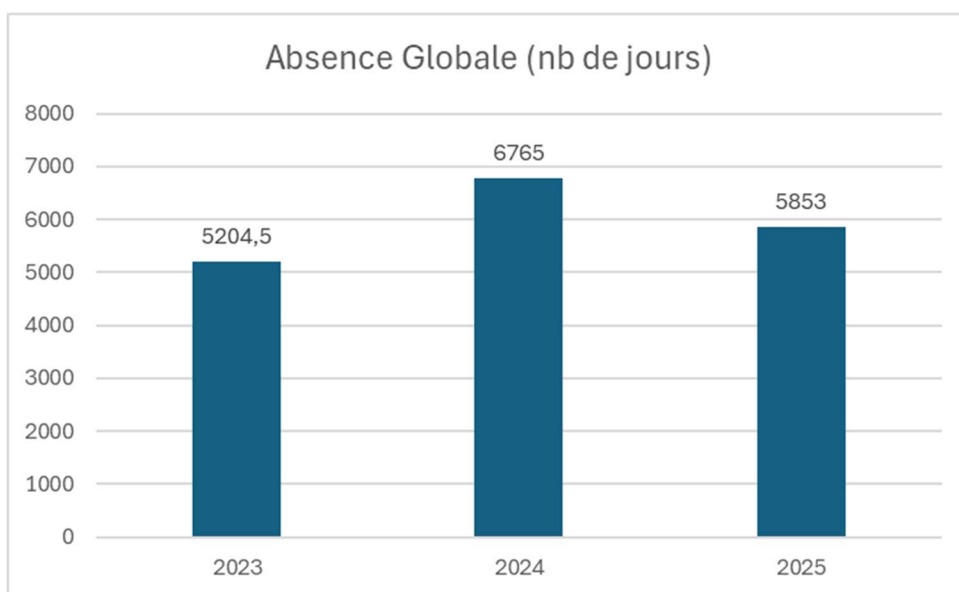


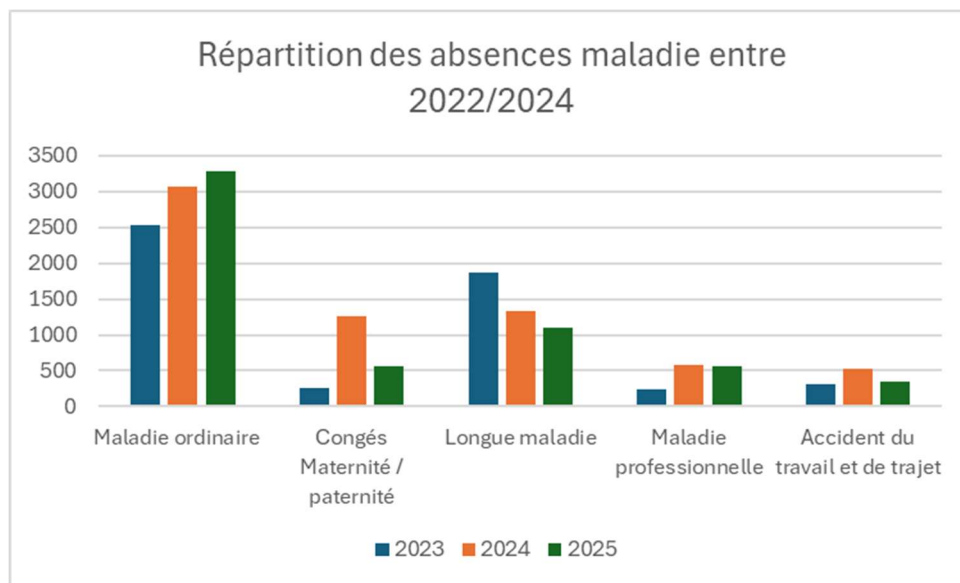
Par ailleurs, la reprise post covid se poursuit en terme de formation grâce notamment à l'arrivée de l'adjointe RH en charge de la formation et la mise en place de formation pour l'ensemble des agents (risque psychosociaux, gestes qui sauvent...)



Après une reprise en 2023 puis 2024, le nombre de jour de formation a encore augmenté de 25 % en 2025. L'arrivée de l'adjointe RH en charge de la formation a dynamisé la mise en place de formations intra-collectivités et de formation à destination de l'ensemble des agents (gestes qui sauvent, encadrement intermédiaire...). Les formations ont plutôt lieu désormais avec le CNFPT, organisme auquel la commune cotise et qui permet d'avoir accès à des formations dans la plupart des champs d'activité de la commune.

Parallèlement, le nombre de jours d'absence a diminué en 2025 notamment du fait du solde de dossiers longue maladie et d'une large diminution des congés maternité / paternité. Cependant les congés maladie ordinaire augmentent.





c) Modalités de calcul de la rémunération

La rémunération des agents se compose de la rémunération principale (traitement de base indexé sur l'indice majoré correspondant au grade et à l'échelon d'appartenance du fonctionnaire, supplément familial de traitement et nouvelle bonification indiciaire) et du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le traitement indiciaire	L'IFSE	Le CIA
- Obligatoire - Fonction du cadre d'emploi, du grade, et de l'échelon - Rémunère le niveau de concours obtenu et son ancienneté dans la FPT « A expérience/parcours égal, rémunération égale »	- Obligatoire - Fonction du poste occupé, et donc du niveau de responsabilité et d'expertise - IFSE fixé par la collectivité « A poste égal, rémunération égale »	- Facultatif Fonction de l'investissement personnel et de l'atteinte d'objectifs annuels ou collectifs - Outil pour récompenser et motiver l'implication
Je suis payé pour ma carrière	Je suis payé pour mon poste	Je suis payé pour mon implication, ma manière de servir

Le traitement indiciaire correspond à un cadre fixé par l'Etat, alors que l'IFSE et le CIA sont décidés par la collectivité.

Le RIFSEEP a été révisé fin 2023 avec une mise en place au 1^{er} janvier 2024. Il comprend une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) lié à des catégories de poste et qui comprend un système de fourchette pour permettre à l'agent d'évoluer.

		Montant mini IFSE	Montant maxi IFSE
A1	Direction générale	900€	3000€
A2	Responsables de service	500€	1100€
A3	Responsable d'équipement, chargés de missions, d'opérations ou de projets	375€	900€
B1	Responsable adjoint avec encadrement	350€	700€
B2	Responsable adjoint sans encadrement, autres agents assurant des fonctions managériales de proximité, agents d'expertise opérationnelle	220€	600€
C1	Agents opérationnels avec des missions réclamant une technicité ou une polyvalence particulière	160€	350€
C2	Agents opérationnels	140€	350€

Il comprend également des sujétions qui valorisent sous forme de forfait un risque ou une contrainte professionnelle.

Pour les agents de la Police municipale, depuis 2025, ils touchent une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE). La part fixe de l'ISFE est calculée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel ; la part variable de l'ISFE est fixée dans la limite de montants réglementaires.

Il est ainsi fixé les taux et montants comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	Part fixe (Dans la limite des taux suivants)	Part variable (Dans la limite des montants suivants)
Agents de police municipale	24,1%	100€

La mise en place du CIA :

En 2026, la commune va être en place le CIA. Le montant de base sera de 350 € brut / annuel par agent. Un système de notation sur 100 points permettra de déterminer les montants à verser à chaque agent. 70 points seront attribués pour la manière de servir et 30 points pour l'atteinte des objectifs annuels.

d) Temps de travail

La durée hebdomadaire de travail effectif est fixée à 35 heures 10 minutes générant une journée de RTT.

Les agents peuvent opter pour une durée à 36 heures générant six jours de RTT.

La durée hebdomadaire de travail pour le personnel d'encadrement (DGS, DGA, responsables de service) est fixée à 36h50 générant 11 jours de RTT.

Quelle que soit l'option, une journée de RTT est obligatoirement affectée à la journée de solidarité.

Le droit à congés annuels s'élève à 25 jours ouvrés auxquels s'ajoutent 2 jours supplémentaires pour fractionnement.

e) Avantages sociaux

Les agents bénéficient des avantages suivants :

- Adhésion au CNAS
- Participation employeur à la protection prévoyance complémentaire obligatoire
- Participation employeur à la mutuelle de santé complémentaire obligatoire :

A compter de 2026, la collectivité à l'obligation de participer à la mutuelle des agents. Elle a fait le choix de la labellisation. Aussi, tout agent disposant d'un contrat labellisé, touchera 15 € par mois au titre de la participation employeur.

f) Evolution des dépenses de personnel depuis la création de la commune nouvelle

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	att 2025	proposé 2026
012 - Charges de personnel rémunérations et frais annexes	6 245 223,37 €	6 181 068,95 €	6 610 857,49 €	6 665 410,86 €	6 745 895,63 €	7 130 903,61 €	7 950 885,20 €	8 662 648,82 €	8 739 232,08 €	8 936 387,67 €	8 998 633,00 €
<i>rémunération seule</i>	5 816 406,32 €	6 098 318,56 €	6 346 468,10 €	6 392 793,44 €	6 460 291,01 €	6 835 778,77 €	7 686 766,41 €	8 556 151,31 €	8 640 313,70 €	8 835 716,26 €	8 894 133,00 €
<i>dont frais annexes et personnel mis à disposition</i>	428 817,05 €	82 750,39 €	264 389,39 €	272 617,42 €	285 604,62 €	295 124,84 €	264 118,79 €	106 497,51 €	98 918,38 €	100 671,41 €	104 500,00 €
<i>dont GVT (1,5 %)</i>	87 246,09 €	91 474,78 €	95 197,02 €	95 891,90 €	96 904,37 €	102 536,68 €	115 301,50 €	128 342,27 €	129 604,71 €	132 535,74 €	133 412,00 €
013 - Atténuations de charges	287 665,97 €	237 817,74 €	408 171,46 €	312 728,53 €	364 984,86 €	375 506,00 €	432 934,75 €	313 909,79 €	369 590,18 €	287 250,96 €	110 000,00 €
Subventions postes							27 600,00 €	110 099,44 €	89 181,12 €	29 000,00 €	- €
Coût personnel	5 957 557,40 €	5 943 251,21 €	6 202 686,03 €	6 352 682,33 €	6 380 910,77 €	6 755 397,61 €	7 490 350,45 €	8 238 639,59 €	8 280 460,78 €	8 620 136,71 €	8 888 633,00 €
% augmentation n-1		-0,24%	4,37%	2,42%	0,44%	5,87%	10,88%	9,99%	0,51%	4,10%	3,11%
nombre agents à fin n-1	190	215	206	203	217	222	226	234	250	238	238
nombre ETP	160,17	179,92	170,05	163,84	172,43	175,43	180,34	185,98	200,42	193,04	193,04
explications		1 poste sports	reprise 1/09/18 cantine et périscolaire Boissière sur Evre : 2 agents	reprise 1/01/19 périscolaire FS : 4 agents	1 poste santé 0,5 ETP	reprise 1/09/2021 cantine PD : 4 agents + 1 embauche	hausse du point d'indice	reprise de la cantine et périscolaire de Chaudron en Mauges : 5 agents	1 poste adjoint RH		provision 1 poste renfort relacit
		1 poste économie (0,5 ETP devenu 1)	Structuration direction générale : 1 DG + 3 DGA	reprise 01/09/19 cantine la Chaussaire	1 poste tourisme (0,5ETP devenu 1)	1 poste démocratie /relation citoyenne	1 poste adjointe RH	1 poste mobilités	pérénisation du poste mobile relation citoyenne	cotisation patronale CNRACL = 135 000 €	cotisation patronale CNRACL = 102000 €
			RIFSEEP	1 poste agriculture		création service police municipale		1 poste éducateur sportif	rifseep	participation prévoyance	participation mutuelle = 45 000 €
				1 poste chargée de prévention santé RH				3 apprentis		2 apprentis	CIA = 79 000 €
	structuration services techniques : création service technique en 2016 puis scission bâtiments / espaces publics puis ajout au service bâtiment du service logistique									reprise repas ALSH en régie	reprise en régie resto sco SPM et SCA
		structuration Direction générale				1 chef de service urbanisme	Structuration affaires générales / relation citoyenne				
		augmentation point indice 0,6 %		service culture : 3 postes			augmentation point indice 3,5 % = 250 K €	augmentation point indice 1,5 % = 150 000 €	5 points indice supp à tous les fonctionnaires = 75 000 €		

Les hausses prennent également en compte les remplacements d'arrêts longue maladie / congé parental ou mi-temps thérapeutique en cours.

Il faut aussi tenir compte des nombreux arrêts maladies sur le secteur de l'enfance qui doivent faire l'objet soit de remplacement soit d'heures complémentaires d'agent en poste pour maintenir les taux d'encadrement réglementaire.

Au-delà des changements d'organisation et des nouveaux postes, cette évolution prend également en compte, en supplément de l'évolution individuelle de carrière de chaque agent (grade, échelon...), des augmentations du point d'indice ou des cotisations décidée par le gouvernement, des hausses du smic qui ont des impacts sur les débuts de grille ou des reclassements ou refonte de grilles. Sont à noter depuis le 1^{er} février 2017 (date de la dernière augmentation du point d'indice 0.60 %) :

- La revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 de 3.5 % (impact annuel de 250 000 €)
- La revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 de 1.5 % (impact annuel de 150 000 €)
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaire à chaque agent au 1^{er} janvier 2024 (impact de 70 000 €)
- Hausse des cotisations CNRACL employeur (+ 3 points en 2025, 2026, 2027 et 2028)

En ce qui concerne les recettes compensatrices, le contrat d'assurance personnel n'a cessé d'évoluer depuis les dernières années diminuant les remboursements (augmentation délai de carence, pas de prise en charge de la maladie ordinaire). Le nouveau contrat d'assurance conclu fin 2024 a accentué ce phénomène, la collectivité ayant fait le choix de l'auto-assurance pour certains risques. Le nouveau contrat couvre à hauteur de 80 % sans les charges patronales mais avec prise en charge des contractuels. Cette baisse n'est pas encore à son maximum, des anciens dossiers restant sur l'ancien assureur même si beaucoup ont été clos cette année par la mise en retraite pour invalidité de certains agents.

Il n'y a plus de subventions sur des postes à venir.